



HAL
open science

Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines)

Aurélie Laurey, Vanessa Brunet, Mélanie Demarest, Céline Mauduit

► To cite this version:

Aurélie Laurey, Vanessa Brunet, Mélanie Demarest, Céline Mauduit. Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines). *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2019, Monumentum fecit : Monuments funéraires de Gaule romaine, 76 (1), pp.227-254. 10.4000/gallia.4681 . hal-02132378

HAL Id: hal-02132378

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02132378v1>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines)

AURÉLIE LAUREY*, VANESSA BRUNET**, MÉLANIE DEMAREST*** ET CÉLINE MAUDUIT****

Mots-clés. Gaule Lyonnaise, crémation, inhumation, enchytrismos, parure, siège pliant métallique, libation.

Résumé. La fouille préventive de la rue du Bois de la Planté, à Boinville-en-Mantois (Yvelines), menée en 2016 et réalisée sur une surface de 1,5 ha, a mis en évidence plusieurs occupations diachroniques, s'étendant des débuts du Mésolithique à la période romaine, en passant par le Néolithique moyen et le premier âge du Fer. La principale découverte de cette opération archéologique concerne la période antique, et consiste en la mise au jour d'un enclos funéraire marqué par un bâtiment central. Quatre sépultures, deux dépôts secondaires de crémation et deux inhumations, abritant des sujets adultes et immatures, ont été installées au

sein de l'aire ainsi circonscrite. Deux d'entre elles se distinguent particulièrement, notamment par le mobilier peu fréquent et de qualité accompagnant les défunts (siège métallique pliable, bague et porte-amulette en or...). Deux autres aménagements originaux ont pu être reconnus : une petite fosse à offrande et un bloc de calcaire monolithique enseveli, de grande dimension. À cet ensemble s'ajoute un dernier élément, localisé immédiatement à l'extérieur du mausolée et identifié comme un dépôt secondaire de crémation doté d'un conduit à libation. Ses aspects structurels et mobiliers confèrent un caractère singulier à ce monument funéraire, probablement élevé par et pour un personnage de l'élite locale, entre la fin du II^e s. et la première moitié du III^e s. apr. J.-C. dans la province de Gaule Lyonnaise.

A funerary monument of the Early Empire on the borders of the civitas of the Carnutes at Boinville-en-Mantois (Yvelines)

Keywords. Lyonnaise Gaul/Gallia Lugdunensis, cremation, inhumation, enchytrismos/juvenile urn burial, jewellery, metal folding seat, libation.

Abstract. The rescue excavation of rue du Bois de la Planté, at Boinville-en-Mantois (78), carried out in 2016 over a surface of 1.5 ha, brought to light several diachronic occupations, dating from the Early Mesolithic, the Middle Neolithic, the First Iron Age and the Roman Period. The main discovery of this preventive operation is a funerary enclosure surrounding a square central building, dating from the Roman Period. Four burials, two secondary cremation deposits and two inhumations of adult and immature individuals,

were uncovered in this area. Two of them are outstanding on account of the not very frequent and opulent offerings placed next to the deceased (metallic folding seat, gold ring, gold holding-amulet...). Two other original installations were observed: a small offering pit and a large buried monolithic limestone block. It is important to mention a last structure, near the enclosure, identified as a secondary cremation deposit with a libation pipe. This funerary monument, which was probably raised by and for a local elite personage, between the end of the 2nd and the beginning of the 3rd c. AD in Lyonnaise Gaul/Gallia Lugdunensis, presents specific structural features and deposits.

La commune de Boinville-en-Mantois est située à 4 km au sud d'une des boucles de la Seine, à 6 km au sud de la ville de Mantes-la-Jolie, dans le département des Yvelines, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Paris¹. La région naturelle du Mantois, composante du Bassin parisien, est constituée d'un

ensemble de plateaux argileux ou calcaires, séparés par d'étroites vallées et traversés d'espaces boisés. Le site de la rue du Bois de la Planté est localisé sur l'un de ces plateaux dominant la vallée de la Seine, à 135 m NGF d'altitude en moyenne.

Au cours de la fouille², menée sur 1,50 ha, plusieurs occupations diachroniques ont été mises au jour (fig. 1). La plus

1. Les auteurs souhaitent ici remercier l'ensemble des intervenants ayant pris part à cette opération ainsi que le comité de lecture de la revue *Gallia* pour ses précieux conseils.

2. Suite à la demande d'extension d'un poste électrique, un diagnostic, réalisé par l'Inrap à l'automne 2014, puis une fouille archéologique préventive,

* Éveha Paris, 161 avenue de Verdun, F-94200 Ivry-sur-Seine. Courriel : aurelie.laurey@eveha.fr

** Éveha Rennes, CRAHAM, UMR 6273, 23 rue des Maréchaux, ZAC des Trois Marches, F-35132 Vézin-le-Coquet. Courriel : vanessa.brunet@eveha.fr

*** Éveha Caen, 34 rue du Marais, F-14000 Caen. Courriel : melanie.demarest@eveha.fr

**** Éveha Paris, 161 avenue de Verdun, F-94200 Ivry-sur-Seine. Courriel : celine.mauduit@eveha.fr



ancienne remonte au début du Mésolithique et consiste en une fosse abritant de nombreuses pièces d'industrie microlithique. La suivante peut être rattachée au Néolithique moyen II : il s'agit principalement d'un ensemble de fosses situées en marge d'une installation certainement plus importante, localisée plus haut dans la pente, vers le sud, dont le mobilier a été amplement dispersé par un phénomène de colluvionnement guidé par un vallon. Quelques structures datables de la transition entre le premier et le second âge du Fer ont été identifiées dans l'angle sud-ouest de l'emprise ; elles appartiennent probablement à un site se développant dans cette même direction. Enfin, pour la période la mieux représentée – l'époque romaine –, les découvertes se répartissent en deux secteurs : l'un au nord est plutôt centré sur des activités agricoles, voire artisanales et domestiques ; l'autre au sud, interprété comme un lieu de culte lors du diagnostic, s'est finalement révélé être à vocation funéraire.

À la période romaine, le site de Boinville-en-Mantois se trouve aux confins de la cité des Carnutes, l'une des plus grandes de Gaule Lyonnaise, à la frontière avec celles des *Parisii*, des Vélicasses, et des Aulerques Éburovices. Il s'inscrit au sein du plateau du Mantois, qui dispose d'un fort potentiel agricole en raison de sa couverture limoneuse offrant une importante épaisseur de terres cultivables, dont l'exploitation remonte au moins à la Protohistoire (Reboul 2004). Au Haut-Empire, le secteur plus restreint compris entre la Seine au nord, la Mauldre à l'est et la Vaucouleurs à l'ouest est probablement le plus densément occupé du département des Yvelines, au vu du nombre d'agglomérations secondaires connues, qui ont elles-mêmes entraîné la création de nombreux sites périphériques. « Tout le plateau entre Épône et Septeuil est ainsi littéralement couvert de sites situés dans l'orbite de ces deux bourgades ainsi que dans celle d'Arnouville-lès-Mantes » (Barat 2007, p. 68). De très nombreux indices de sites ont été repérés depuis les années 1970 jusqu'au début des années 2010 grâce, entre autres, aux nombreuses prospections pédestres de Daniel Bricon, Jean-Michel Portier et Patrice Rabillé du Centre de recherches archéologiques de la région du Mantois (CRARM), et aux prospections aériennes de Yvan Barat, Gilles Billard, Pierre Kervella, Pascal Laforest, Marc Langlois, Guy Perrin pour le Service archéologique départemental des Yvelines (SADY).

La parcelle explorée en 2016 est ainsi à moins de 2 km de deux *villae* repérées par ces prospections : la Butte d'Arnouville à Boinville-en-Mantois (Barat 2007, p. 116) (fig. 1, n° 1) et la Mare Robin à Arnouville-lès-Mantes (Barat 2007, p. 95-96) (fig. 1, n° 2). Elle est également à moins de 4 km de l'agglomération antique d'Arnouville-lès-Mantes, le Bois Rouvray (Barat 2007, p. 92-94). Enfin, des vestiges en lien direct avec ceux nous concernant pourraient avoir été repérés (Barat 2007, p. 117) (fig. 1, n° 3) : il s'agirait d'un petit établissement découvert en 1990 aux lieux-dits le Bois de la Planté/le Bois des Molières, au nord du poste EDF de Mézerolles. Cependant, le mobilier du Haut-Empire semble être minoritaire comparé à celui de l'Antiquité

tardive, d'après des observations préliminaires de terrain, à l'inverse donc de notre site.

UN ÉTABLISSEMENT RURAL

L'occupation mise en évidence dans la zone nord de l'emprise de fouille comprend des structures linéaires (fossés, murs et tranchées de récupération), des fosses (de rejet, d'extraction), des trous de poteau clairsemés, un cellier, un puits, une mare, une carrière... En dépit de l'état de conservation assez médiocre de certains vestiges, de la faible quantité de mobilier archéologique collectée et surtout de l'étroitesse de la fenêtre d'observation, il a été possible d'y reconnaître la périphérie d'un établissement rural, dont le centre se situerait hors emprise, au nord-est.

Quelques indices très ténus pourraient attester de son installation précoce, à la toute fin de la période laténienne ou au tout début de la période romaine, avant qu'il ne subisse quelques modifications dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., suivies d'un développement jusqu'à son abandon apparent – au plus tard au milieu du III^e s. apr. J.-C. Seul l'aménagement d'un four durant l'Antiquité tardive suggère une fréquentation ultérieure.

La découverte d'un secteur à vocation funéraire (fig. 2) à proximité de cet établissement a fait naître l'évidente hypothèse d'un lien entre les deux. Seule une centaine de mètres les sépare, distanciant ainsi suffisamment les sépultures des secteurs résidentiels et agricoles, tout en les laissant accessibles et probablement sur le terrain de ce domaine. Un argument archéologique est venu étayer cette supposition. Le monument funéraire est en effet aligné avec un fossé (St 23), orienté nord-sud, qui débute immédiatement à la limite sud de la zone agricole, et se poursuit au moins jusqu'à la limite d'emprise. Si celui-ci devait être en partie comblé au moment de l'implantation de l'enclos funéraire, il devait toutefois marquer une limite persistante et importante dans le paysage – comme une limite parcellaire –, que l'orientation de l'enclos devait d'autant plus pérenniser. Une telle hypothèse a été proposée pour la nécropole de Vâton, près de Falaise (Calvados) (Hincker *et al.* 2012) : cinq sépultures ont été implantées dans le comblement d'un fossé marquant une modification du système parcellaire au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. Pour Vincent Hincker, « l'importance de ce fossé dans la nouvelle cadastration se reflète dans le choix qui a été fait de retenir son tracé comme lieu de sépulture, [...qui] suggère que ce dernier était alors considéré comme un aménagement parcellaire pérenne » (Hincker *et al.* 2012, p. 117-118). De plus, d'autres structures funéraires plus ostentatoires, un mausolée et deux enclos-jardin (II^e-III^e s. apr. J.-C.) ont été élevés à proximité immédiate en suivant l'orientation de ce fossé, qui mène au domaine agricole dont ils dépendent, à 850 m au sud. L'auteur se demande alors si « il n'y aurait pas un échange de bons procédés entre des morts qui auraient la certitude de la préservation de leur sépulture et des vivants qui s'assureraient du maintien d'un aménagement parcellaire, essentiel dans la structuration du paysage » (Hincker *et al.* 2012, p. 118). Comme à Vâton, le fossé 23 pourrait ainsi non seulement être un axe structurant, mais aussi jouer le rôle d'un guide jusqu'au domaine dont il dépend. Bien qu'il soit orienté différemment de l'axe présidant à l'organisation de la zone nord, il est en revanche difficile d'en faire, de la même façon, la marque d'un réaménagement des limites parcellaires.

conduite par un groupement temporaire d'entreprises associant Paléotime et Éveha à l'hiver 2016, ont été prescrits par le Service régional de l'archéologie d'Île-de-France. Paléotime était mandataire pour les périodes du Paléolithique au Néolithique inclus (responsable d'opération : Lætitia Fénéon) et Éveha Paris était prestataire pour les périodes de la Protohistoire à l'époque moderne (responsable de secteur : Aurélie Laurey).

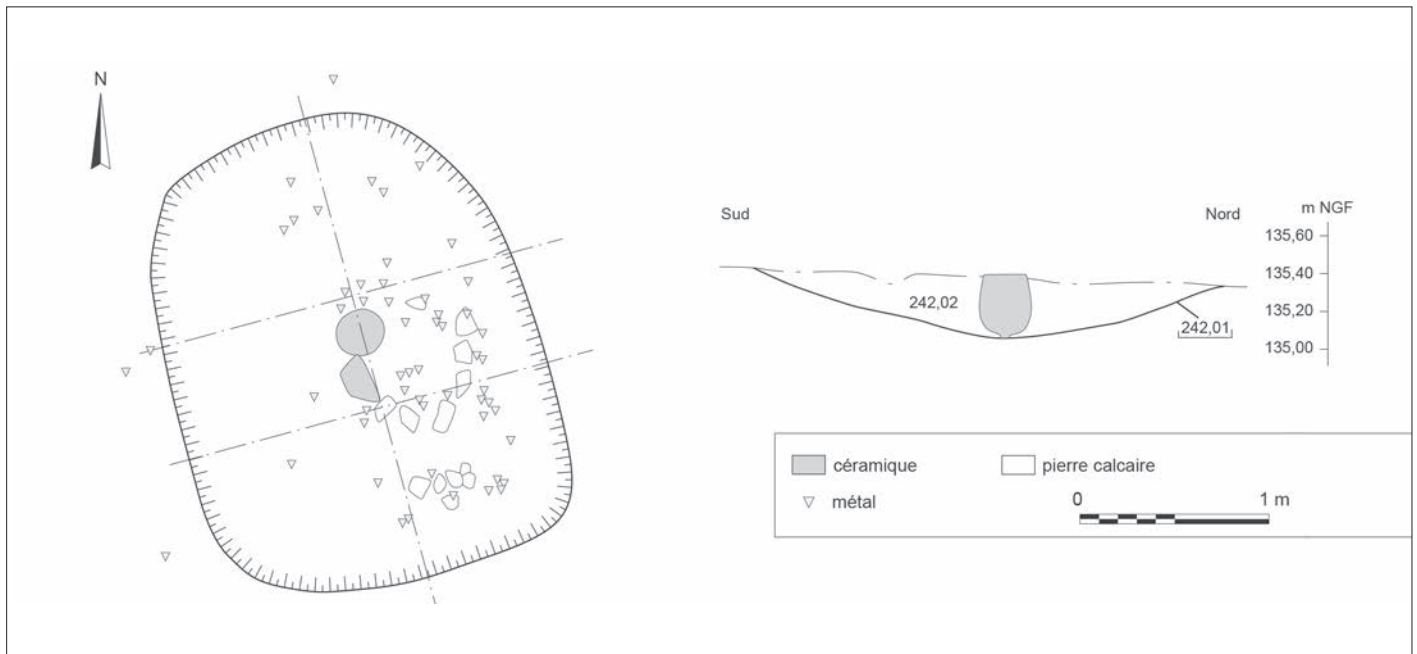


Fig. 3 – Relevés en plan et en coupe de la sépulture 242 (DAO : L. Fénéon, A. Laurey).

UNE PREMIÈRE SÉPULTURE

La première structure revêtant un caractère funéraire (St 242) a été implantée à l'extrême sud de la parcelle, en limite de l'emprise fouillée.

Sa forme et ses dimensions sont ordinaires : il s'agit d'une fosse de plan quadrangulaire, au profil aux parois évasées et au fond en cuvette, excavée dans une possible mare, et qui se développe sur une longueur de 2,50 m pour 1,90 m de largeur et 0,40 m de profondeur (fig. 3).

Le dispositif qu'elle abrite est en revanche plus singulier (fig. 4). Il se présente sous la forme d'une amphore, fichée verticalement au centre et sur le fond de la fosse, en position fonctionnelle. Accolés immédiatement au sud de ce vase principal, deux gros fragments d'une assiette et d'une cruche sont posés l'un sur l'autre. Sans trace de combustion, ils se situent au même niveau d'apparition que le sommet de l'amphore. Dans l'homogène comblement limono-argileux brun clair de la fosse (Us 242.02), quelques pierres calcaires et fragments de terre cuite architecturale (*tegula* et *imbrex*), des nodules de charbon de bois, des tessons de céramique, de très nombreux clous (plus de 60, et une probable virole), des morceaux de verre, des ossements d'animaux calcinés et des os humains brûlés ont été retrouvés.

La fouille fine en laboratoire du vase principal, prélevé en motte sur le terrain, a révélé la présence de deux comblements distincts. Le premier, de couleur jaunâtre, est un sédiment argilo-limoneux observé uniquement au centre du comblement du vase, sous la forme d'un cercle de 10 cm de diamètre (fig. 5). Ce sédiment a livré de nombreux micro-charbons de bois, des os humains crématisés de couleur gris-blanc, des tessons de céramique très fragmentés et des clous. Ces ecofacts ont été observés à 10 cm du bord du sommet de



Fig. 4 – Vue de la sépulture 242 en fin de fouille (cliché : A. Mayer, Éveha).

l'amphore jusqu'au fond de cette dernière, soit 20 cm plus bas. Le négatif ici observé matérialise l'existence d'un élément périssable vertical de forme tubulaire, ou conique creux, ou bien encore évidé en son centre. Le second remplissage est un sédiment brun grisâtre qui comble l'espace entre le négatif jaunâtre et les parois de l'amphore, de son fond jusqu'à son sommet. Il a livré deux fragments d'os humains brûlés de couleur blanche retrouvés dans sa partie sommitale (à moins de 5 cm du bord).



Fig. 5 – Vue de l'amphore de la sépulture 242 en cours de fouille (passe 6) : négatif circulaire jaune et os humains crématisés (cliché : V. Brunet, Éveha).

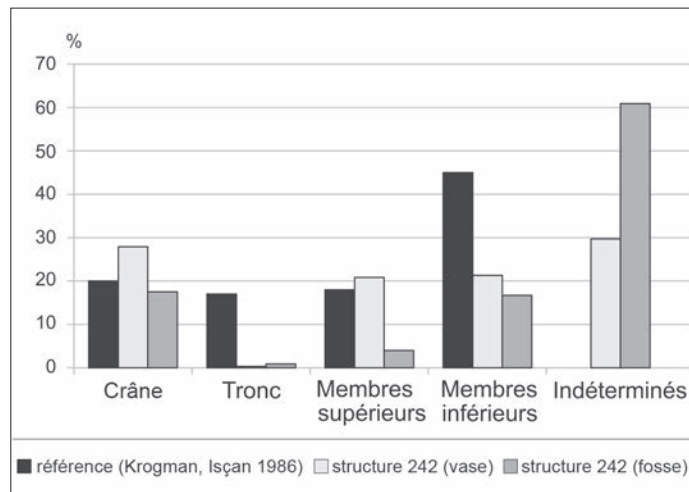


Fig. 6 – Sépulture 242 : représentation des différents secteurs anatomiques selon la provenance des ossements et les valeurs théoriques de référence (conception : V. Brunet).

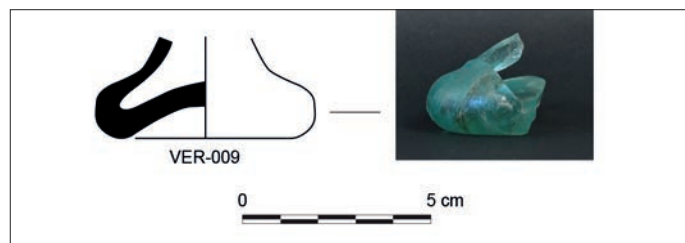


Fig. 7 – Dessin et vue d'un fragment de vase en verre découvert dans la sépulture 242 (cliché et DAO : L. Robin, Éveha).

L'analyse des différentes composantes de cette structure a conduit à sa qualification en sépulture, de type dépôt secondaire de crémation – plus précisément dépôt de résidus de crémation au vu de l'absence d'ossuaire. Une partie des vestiges du bûcher, essentiellement des restes humains brûlés, semble avoir été déposée dans un aménagement en matériau périssable installé à l'intérieur d'une amphore, et une autre partie des restes issus du bûcher (esquilles d'os humains crématisés, tessons de céramique, de verre, faune) semble avoir été déversée dans la fosse.

Les os humains crématisés ont été identifiés comme étant ceux d'au moins un adulte de sexe et d'âge indéterminés ; leur poids total s'élève à 200,90 g (110,70 g provenant du comblement de la fosse et 90,20 g du vase central). Ce poids est, en proportion, non représentatif par rapport à celui attendu pour un individu adulte complet (moyenne de 1 627,20 g avec des valeurs minimales et maximales de 1 001,50 g et 2 422,50 g pour une exclusion des esquilles de moins de 2 mm : Mac Kinley 1993). Cette faible masse n'en demeure pas moins significative dans le cadre du choix de collecte opéré, quelques esquilles pouvant en effet être jugées représentatives du défunt. Quoi qu'il en soit, ce poids est supérieur à celui des autres dépôts secondaires de crémation retrouvés sur le site (voir *infra*, p. 239-240) et l'ensemble des sections anatomiques est représenté – particulièrement le squelette crânien, qui correspond aux valeurs théoriques de référence (Krogman, Isçan 1986 ; Duday *et al.* 2000) (fig. 6). Aucun appariement n'a pu être identifié entre les fragments issus de la fosse et ceux issus de l'amphore. Les ossements présentent une coloration homogène, allant du gris au blanc crayeux, avec quelques diaphyses d'os longs noirs, indiquant une combustion soutenue de plus d'une heure (Depierre 2010). Le taux de fragmentation des os est élevé avec un poids moyen par os de 0,21 g pour la fosse et 0,24 g pour l'amphore. Le taux de détermination des restes demeure ainsi faible pour les ossements provenant de la fosse (39,10 % du poids total), mais est nettement meilleur pour les fragments issus de l'amphore (70,30 %). La dispersion de ces restes osseux humains a toutefois posé question. Présents à la fois dans le remplissage de la fosse et à l'intérieur de l'amphore, leur répartition ne pouvait s'expliquer par des phénomènes taphonomiques (fouisseurs, etc.). Il est alors apparu que ces esquilles avaient dû être déposées dès le départ séparément, en partie dans le vase et en partie sous forme de « poignée » répandue dans la fosse. Qu'il s'agisse d'un seul et même sujet ou de plusieurs individus, les raisons de ce traitement différencié ne sont pas perceptibles.

De probables dépôts d'accompagnement ont également été découverts dans le comblement de la fosse : des restes fauniques³, appartenant à la classe des Oiseaux, dont la calcination témoigne de leur présence sur le bûcher (NR : 5 ; poids : 0,40 g). Un vase en verre⁴ de couleur verdâtre, très fragmenté et partiellement fondu, a aussi été retrouvé épars (fig. 7, VER-009). Seule sa partie inférieure est identifiable : un fond repoussé à panse en forme de chandelier, sans marque ni inscription, appartenant à un balsamaire Isings 82b2. Il est attesté dans la partie septentrionale de la Gaule, avec le plus grand nombre d'occurrences en Haute-Normandie, de la fin du I^{er} s. apr. J.-C. à la fin du III^e s. apr. J.-C. et avec une diffusion préférentielle au cours du II^e s. apr. J.-C. (Foy, Nenna 2006, p. 133-148 ; Sennequier 2013, H9.11B).

3. L'étude archéozoologique a été réalisée par Aurélien Piolot (Éveha Caen).

4. L'étude du mobilier en verre a été réalisée par Laudine Robin (Éveha Lyon).

Enfin, des fragments de céramique non brûlés (NR : 89 ; NMI-bords : 2 ; poids : 1,08 kg), provenant d'une cruche en céramique commune claire à pâte calcaire, d'une assiette de type Menez 7/17 (NPR⁵ 100 : Jobelot, Vermeersch 1993 ; Denat *et al.* 2014) en *terra nigra*, d'un pot à bord simple éversé apparenté au type NPR 150 (Denat *et al.* 2014, p. 74) et de quelques rares panses de céramique commune claire à pâte sableuse ou calcaire et de céramique non tournée appartiennent au Haut-Empire, plus précisément à la seconde moitié du I^{er} ou à la première moitié du II^e s. apr. J.-C.

Par ailleurs, le dégagement du vase principal a permis de déceler un aspect supplémentaire de l'aménagement de la tombe. Cette amphore à parois peu épaisses, à pâte de couleur orange et à surface beige, de forme plutôt allongée (fig. 8, CER-107), et à fond plat ombiliqué, à l'imitation d'une amphore gauloise de Narbonnaise, est probablement d'origine régionale. Elle a été tronquée deux fois : dans sa partie supérieure et au niveau de son fond. Bien que des labours postérieurs et autres facteurs externes ne puissent être totalement écartés pour expliquer l'absence de la partie haute du vase, celle-ci semble plutôt résulter d'une ablation volontaire. De même, si l'ombilic de l'amphore demeure un point de fragilité structurelle important, la régularité de sa perforation laisse penser que celle-ci est due à un geste intentionnel et non à un accident. Le contenant recyclé aurait alors été sélectionné pour sa morphologie, sans lien avec son contenu d'origine (vin). Cette amphore percée en son fond aurait été utilisée non seulement comme « coque de protection » pour l'élément périssable décrit plus haut, le préservant de la destruction et/ou des altérations du temps, mais aussi, associée aux deux fragments d'une assiette et d'une cruche – probablement en guise de système d'ouverture/fermeture –, comme tube à libation. Cet ensemble aurait ainsi permis à la population inhumante de procéder à des libations lors de rites de commémoration, ponctuelle ou régulière, du ou des défunts.

Cette pratique funéraire de déversement – généralement de vin ou de lait (l'analyse physico-chimique n'a pas encore pu être réalisée ici) –, dans une sépulture est avérée à Toulouse (Marty, Benquet 2016, p. 123-124), à Lyon (Lemaître *et al.* 1998 ; Lemaître 2003) ou encore à Nîmes (Bel dir. 2008), où des moitiés d'amphores volontairement amputées de leur partie supérieure et privées de leur pied sont plantées verticalement dans la fosse sépulcrale. Dans le nord de la Gaule Lyonnaise, la pratique de la libation et la conservation des dispositifs associés sont attestées par de rares témoignages et concernent majoritairement les inhumations. C'est le cas, par exemple, de la sépulture antique 1007, mise au jour sur la ZAC les Bois Rochefort, à Corneilles-en-Parisis (Val-d'Oise) en 2011, qui comprend à la fois un contenant en bois cloué, un dépôt de céramique et une paire de chaussures cloutées. Le conduit à libation se présente sous la forme d'un col d'amphore d'origine régionale découvert retourné, le col orienté vers le sol (Pimpaud *et al.* dir. 2013). Signalons également l'inhumation 388 de Portbail (Manche), au lieu-dit le Genestel, avec son exceptionnel conduit à libation composé de 3 niveaux d'*imbrices* empilées verticalement (Paez-Rezende dir. 2014).

Une dernière interrogation subsiste concernant ce dépôt de résidus de crémation muni d'un conduit à libation : il s'agit de la

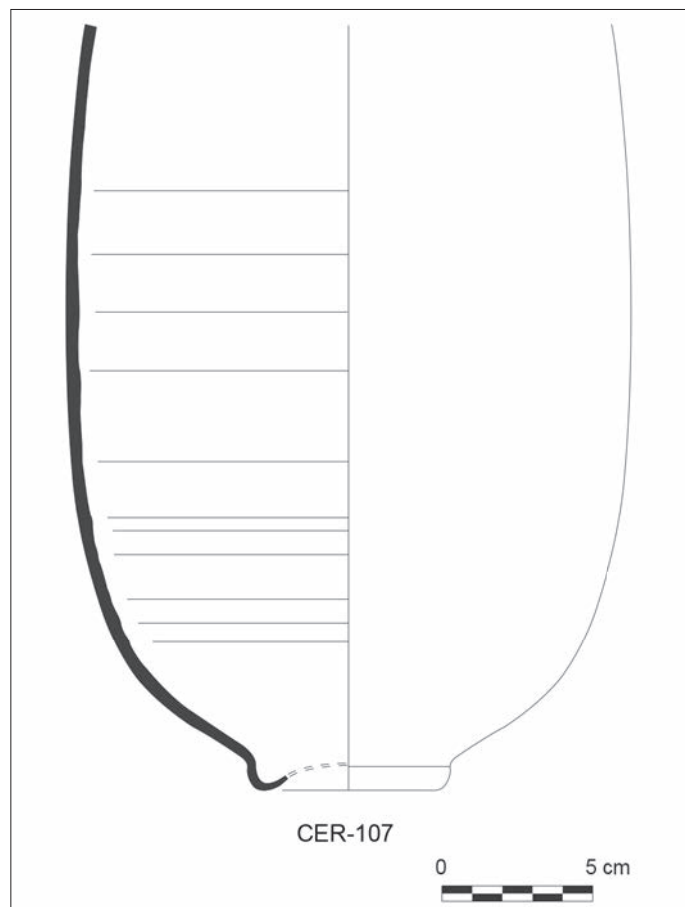


Fig. 8 – Dessin de l'amphore déposée dans la sépulture 242 (DAO : C. Mauduit, Éveha)

présence ou non d'une architecture funéraire. En effet, de très nombreux clous de menuiserie, de type Berthon A (Berthon 2009), ont été récoltés dans la fosse. Aucun ne porte de traces de passage au feu et seul l'un d'eux a conservé des traces de bois avec le fil perpendiculaire à la tige. Ils sont disséminés sur toute la surface de la fosse, avec une plus grande concentration dans la moitié est, et en majorité répartis sur une hauteur de 15 cm. Leur dispersion planimétrique et altimétrique ne permet pas d'assurer ni de restituer un assemblage de bois, seulement d'en suggérer l'existence. De même, les quelques pierres calcaires et fragments de tuile découverts pourraient être les derniers témoins d'un aménagement de surface (scellement, protection ou marquage).

La chronologie des céramiques situe cette installation dans le courant de la seconde moitié du I^{er} s. ou du II^e s. apr. J.-C., ce qui impliquerait une mise en place antérieure aux autres sépultures et au monument funéraire. Fonctionnerait-elle avec un premier état de celui-ci, ou d'un autre qui se développerait en dehors de l'emprise, vers le sud ? Ou bien ne serait-elle pas l'élément fondateur de la zone funéraire ?

L'ÉDIFICATION D'UN MONUMENT FUNÉRAIRE

Entre la seconde moitié du II^e s. apr. J.-C. et la première moitié du III^e s. apr. J.-C., un monument funéraire est édifié à quelques mètres au nord de la sépulture 242. Il est situé à une

5. NPR : noire à pâte rouge.



Fig. 9 – Vue aérienne du monument funéraire (cliché : Camsky).

centaine de mètres au sud de la zone à vocation agricole, plus haut dans la pente, et reprend, tout en l'oblitérant, l'orientation d'un fossé antérieur (voir *supra*, p. 229).

Malgré un important arasement, le plan de l'ensemble demeure lisible. Le monument se présente sous la forme d'un enclos carré délimité par un mur, au centre duquel une seconde structure maçonnée, carrée elle-aussi, prend place selon le même axe (fig. 9). Plusieurs structures en creux, dont des sépultures, sont localisées à l'intérieur de la zone enclose. Une organisation rigoureuse semble avoir présidé à l'installation de ces structures, puisqu'aucun recoupement n'a été observé⁶.

L'ENCLOS

L'enclos enferme une aire avoisinant les 350 m². Le muret extérieur s'étend sur une longueur de 20,30 m pour le tronçon sud et 20,10 m pour les trois autres, pour une largeur moyenne en fondation de 0,95 m sur les tronçons nord et est et de 0,75 m sur les tronçons sud et ouest, et une largeur de 0,65 m au niveau de l'élévation. Il est encore matérialisé par une succession de murs et de tranchées de récupération : les murs est et sud sont restés

intacts sur l'ensemble de leur longueur, tandis que les murs ouest et nord ont été partiellement récupérés, respectivement sur les trois-quarts et un tiers de leur longueur.

Ces murs sont construits en tranchée pleine, montés en double parement de blocs bruts et de moellons grossièrement équarris, de petit et moyen appareil, avec un remplissage interne en pierres brutes, très majoritairement en roche calcaire blanche dense, avec de très rares occurrences de meulière ou de silex. Ils sont principalement conservés sur une hauteur de 0,60 m en fondation, sur trois assises liées à la terre, exceptés les murs ouest et sud, dont une partie de la première assise d'élévation, liée avec un mortier de tuileau rosé puis un mortier sableux beige-jaune, subsiste sur toute la longueur du premier (5,10 m) et sur environ un tiers de celle du second (6,50 m). Aucun chaînage n'a pu être observé sur les trois angles encore existants.

Un fragment de *tegula mammata* a été découvert dans l'une des tranchées de récupération, et deux des murs ont livré de la céramique commune sombre à pâte sableuse du Haut-Empire – plus précisément des II^e-III^e s. –, notamment des fragments d'un pot à col tronconique, d'une assiette à marli apparentée au type Menez 7/17 et d'une jatte tripode.

LE BÂTIMENT CENTRAL

Le petit édifice quadrangulaire construit au centre de cet enclos couvre quant à lui une superficie totale d'environ 20 m² pour une surface interne de 4,50 m², restée vierge de tout

6. L'attribution chronologique de la construction du monument funéraire est fondée sur les rares éléments mobiliers issus de ses maçonneries, ainsi que sur ceux provenant des structures installées au sein de l'aire interne. Compte tenu de la mise en place cohérente de l'enclos, du bâtiment central et des structures en creux, le postulat d'une conception unique et quasi synchrone de cet ensemble est apparu recevable.

aménagement. Ses dimensions externes sont de 4,60 m de long pour les côtés nord et sud, et 4,30 m pour les côtés est et ouest, soit 2,20 m et 2,10 m en interne. Leur largeur en fondation et en élévation est de 0,90 m en moyenne. Tout comme le muret extérieur, il est encore figuré par plusieurs murs et tranchées de récupération. Seul le mur oriental est intégralement conservé, ceux situés au nord et sud ne sont que très fragmentaires, ayant été fortement récupérés, quant au mur ouest, il n'est représenté que par sa tranchée de récupération. Celle-ci possède une largeur plus importante, presque surprenante, de 1,58 m. Comparativement aux murs de l'enclos périphérique, ceux du monument paraissent plus massifs et sont fondés plus profondément, avec une disposition plus attentive à leur stabilité dans leur confection par la mise en place d'un radier en semelle de fondation. Ils présentent également des dimensions presque démesurées au regard de la surface qu'ils encadrent. Il semble donc qu'ils aient pu soutenir une élévation nettement plus importante par sa masse et par sa hauteur.

Les maçonneries possèdent une facture similaire à celle du mur extérieur (double parement, blocs bruts et moellons grossièrement équarris, petit et moyen appareil, blocage interne, roche calcaire blanche dense). Elles sont principalement conservées en fondation, sur une hauteur oscillant entre 0,70 et 0,90 m, correspondant à trois ou quatre assises liées à la terre. La première assise d'élévation, liée avec un mortier sableux beige-jaune, demeure sur toute la longueur du mur est, et sur la partie conservée du mur nord. Seul un angle sur les quatre a été véritablement préservé (au nord-est), mais il n'a pas été possible d'y reconnaître un chaînage entre les deux murs concernés.

En dépit de la faible hauteur d'élévation observable, les caractéristiques de la maçonnerie laissent penser que cet édifice était construit en calcaire. L'approvisionnement local de ce matériau est extrêmement facile car il abonde dans toute la région, en particulier sur les versants (Turland *et al.* 1977). Il devait être disposé en petit appareil lié au mortier, qu'il serait cependant difficile de dénommer *opus vittatum* – pourtant le plus mis en œuvre en Gaule (Adam 1989, p. 149) – en raison de la piètre qualité de la taille et de la régularité des moellons d'élévation observés.

Deux blocs moulurés, l'un découvert au décapage et le second dans une structure liée à l'abandon du monument, sont les seuls vestiges d'un décor sculpté⁷. Ils sont tous deux taillés dans un calcaire à cérithes, moins dense que celui utilisé pour les fondations, mais également de provenance locale. Le premier mesure 35 cm de long, 15 cm de large et 9,50 cm de haut. Incomplet, il présente au moins un tore et des traces de marteau taillant en layage oblique sur un côté (fig. 10, LAP-004). Le second mesure quant à lui 27,50 cm de long, 12,50 cm de large et 10 cm de haut. Il est mouluré d'une doucine ou d'un talon et présente des traces de ciseau droit sur ses parements ainsi que de marteau taillant à l'arrière (fig. 10, LAP-006). Bien que leurs dimensions et leurs modénatures ne soient pas identiques, il est possible de leur attribuer une mise en place concomitante, sans standardisation dans la stéréotomie. Il pourrait s'agir de modillons ou mutules, des consoles ornées servant de support aux corniches, à la fonction surtout esthétique. L'existence d'une corniche décorée, bien que la modénature en soit assez simple, dénote une certaine qualité de mise en œuvre. Un troisième et dernier bloc a également été mis

au jour lors du décapage du monument funéraire. Façonné dans le même calcaire que les deux blocs précédents, il s'agit d'un petit élément dont les faces de joint ont été démaigrées et la queue abattue, mesurant 27 cm de long sur son parement, 18 cm de profondeur et 9,50 cm de hauteur (fig. 10, LAP-005). Le parement comporte une croix dite de Saint-André, barrée d'un trait vertical, gravés au ciseau. Ce signe géométrique est difficile à interpréter. Il pourrait correspondre à un graffiti, ou bien à une véritable marque lapidaire, utilitaire ou plutôt identitaire (Van Belle 2001, p. 212-215). La fonction et l'emplacement originel de ce bloc n'ont pas pu être déterminés (pierre d'angle ?).

Un unique fragment de brique peignée découvert dans un niveau de démolition pourrait signaler la présence d'éléments ponctuels en terre cuite architecturale dans les élévations.

Des fragments de *tegulae* et d'*imbrices* probablement liés à la couverture du bâtiment ont été mis au jour dans deux tranchées de récupération, ainsi qu'un *imbrex* comportant des traces de mortier sur sa partie convexe et de stagnation d'eau sur sa partie concave, marquant son insertion dans une maçonnerie et son emploi dans l'évacuation de l'eau.

Le peu de mobilier – en dehors de fragments de terre cuite architecturale antique – collecté dans les tranchées de récupération des murs de l'enclos et du bâtiment central ne permet pas de certifier la période de leur réalisation. L'absence de céramique antique – postérieure au III^e s. apr. J.-C. – dans ce secteur pourrait suggérer un ralentissement voire un arrêt de la fréquentation du monument au cours de l'Antiquité tardive, et expliquerait donc sa lente dégradation. La découverte de tessons datant de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne (XV^e-XVIII^e s.) dans deux des tranchées, ainsi que celle d'une douille ou d'une virole *a priori* moderne en surface d'un des murs de l'enclos pourraient situer son démantèlement définitif, dû à la récupération de ses matériaux, à une époque bien plus tardive, en lien avec une éventuelle remise en culture nécessitant un nivellement et un épierrement du terrain.

LES ACCÈS

Le nettoyage exhaustif du muret extérieur n'a pas permis de repérer d'aménagement lié à une ouverture marquant une entrée dans la zone enclose. De la même façon, aucun point de passage conduisant à l'intérieur du bâtiment central n'a pu être mis en évidence.

Dans les deux cas, l'absence d'ouverture visible s'explique sans doute par la mauvaise conservation des maçonneries (épierrement, arasement...), mais la restitution d'un accès situé sur le côté ouest ou nord-ouest du mur périphérique pourrait être envisagée. Elle pourrait expliquer d'une part, la récupération préférentielle des matériaux et l'absence de structure dans ce secteur et d'autre part, le caractère plus monumental du bâtiment central de ce côté. Ce dernier, dès lors orienté principalement suivant un axe ouest-est, n'aurait, au regard de sa superficie intérieure et de la continuité de son radier de fondation, vraisemblablement pas disposé d'ouverture.

IDENTIFICATION ARCHITECTURALE

Un plan centré et carré, une importante hauteur d'élévation couplée à une faible surface interne et à l'absence apparente

7. L'étude du mobilier lapidaire a été réalisée par Alexia Desbos (Éveha Lyon).

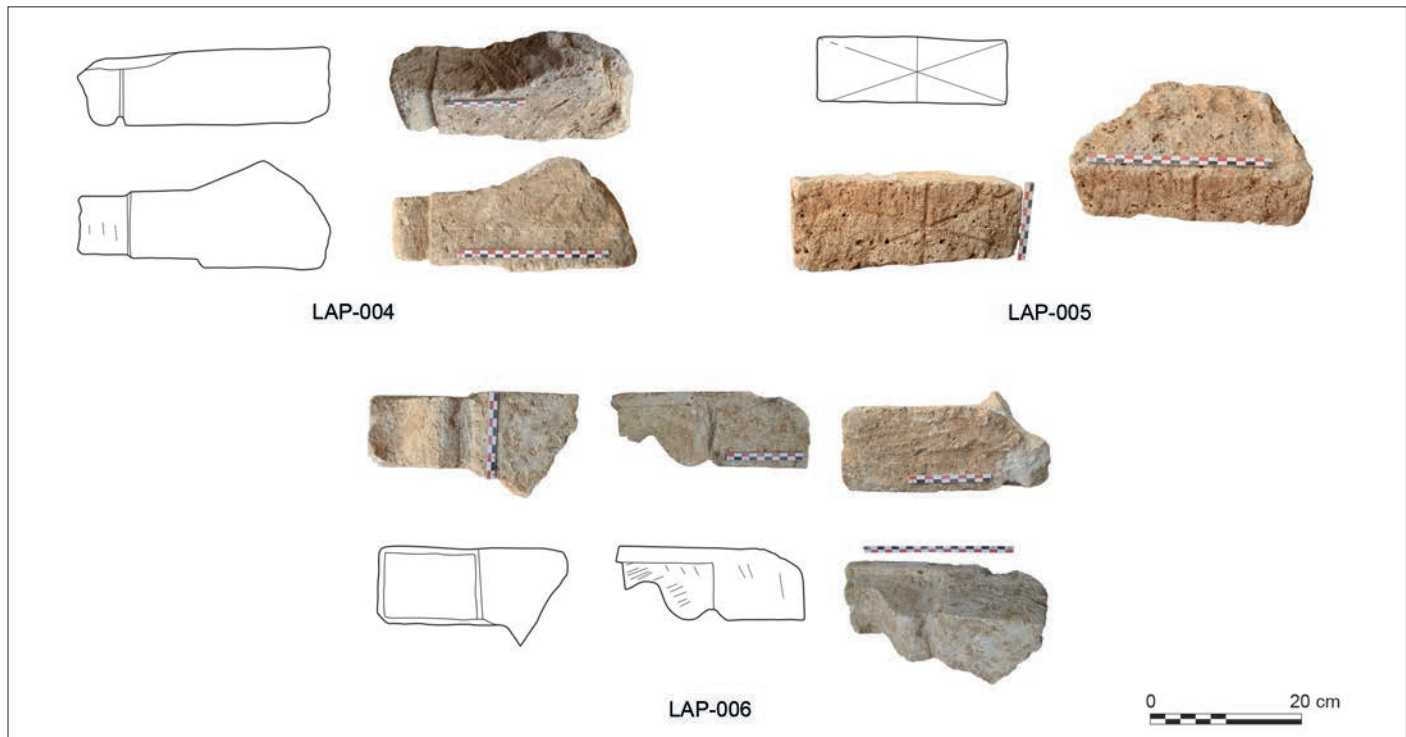


Fig. 10 – Dessins et vues du lapidaire architectural découvert au sein du monument funéraire (clichés et DAO : A. Desbos, Éveha).

d'accès y menant : ces caractéristiques pourraient permettre de définir architecturalement cet édifice comme turriforme (Hatt 1951, p. 175-182).

De nombreux monuments funéraires correspondant à cette morphologie générale ont été découverts en Gaule romaine. Signalons par exemple et à titre de comparaison les piliers en grand appareil sculptés tréviros, le mausolée de Faverolles (Haute-Marne), celui de Koenigshoffen (Bas-Rhin) et bien d'autres en Narbonnaise : le mausolée des *Iulii* à Saint-Rémy-de-Provence/*Glanum* (Bouches-du-Rhône), le mausolée de l'Île-du-Comte à Beaucaire (Gard), celui des Fourches-Vieilles à Orange (Vaucluse), de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), etc. (Moretti, Tardy dir. 2006 ; Castorio, Maligorne dir. 2016 ; Flotté, Schnitzler dir. 2017).

Il demeure impossible de restituer avec exactitude la nature et la forme de l'élévation architecturale du monument de Boinville-en-Mantois, puisque seules ses fondations sont conservées. Néanmoins, il semble pouvoir être rapproché d'un type particulier de mausolée-tour, qualifié de pile (Clauss-Balty dir. 2016, p. 10).

Dans le Centre de la France, quelques piles sont connues : une à Mazangé (Loir-et-Cher), une à Marcé-sur-Esves (Indre-et-Loire) et la plus célèbre et la mieux conservée à Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire). Haute de près de 30 m, elle est constituée d'un massif en maçonnerie (*opus caementicium*) parementé en briques. Elle aurait été édifée à la fin du I^{er} s. ou dans la première moitié du III^e s. apr. J.-C. Bien qu'elle ne semble pas être insérée dans un enclos et qu'aucune sépulture n'ait pu être découverte aux alentours – la terrasse sur laquelle elle se situe ayant été amplement remaniée et investiguée depuis le XIX^e s. –, elle a été interprétée comme un monument funéraire, grâce notamment à des comparaisons effectuées avec des édifices similaires. Plus qu'un signal de l'emplacement de sépultures ou de la mémoire d'un défunt, elle symbolise l'importance des commanditaires,

ici probablement un propriétaire foncier de l'élite économique de la cité des Turons, dont le domaine pourrait être situé à 150 m de la pile (Marot 2008).

Mais les piles auxquelles s'apparenterait le plus le monument de Boinville sont celles localisées dans le Sud-Ouest. La plupart sont associées à des *villae* et sont souvent entourées d'un enclos abritant plusieurs sépultures, tout en n'en accueillant pas elles-mêmes. Leur édification a lieu au cours du I^{er} s. apr. J.-C. et leur abandon, à partir du milieu du IV^e s. (Clauss-Balty dir. 2016, p. 195-197). Elles sont de plan rectangulaire ou carré, possèdent des dimensions similaires à celles de Boinville et sont construites en blocage massif recouvert d'un parement de petit appareil de calcaire local (à la différence il est vrai de Boinville, où aucune trace de blocage massif n'a été mise en évidence). « [Leur] structure est composée d'un soubassement, d'un podium et d'un édicule, [...] équipé d'une niche à statue » destinée à abriter la ou les représentations du ou des défunts (Clauss-Balty dir. 2016, p. 179). La plus grande largeur du mur occidental pourrait ainsi s'expliquer par la fondation de cet aménagement spécifique. La présence d'un édicule doté d'une niche à statue marquerait d'autre part la façade de l'édifice⁸ ; celui-ci ne serait donc pas orienté en direction de la *villa* dont il dépend, mais vers un point de passage l'offrant à la vue de tous – cet axe de circulation n'a cependant pas été perçu. Une configuration similaire est constatée pour de nombreuses piles du Sud-Ouest et pour celle de Cinq-Mars-la-Pile (Marot 2008, p. 4 ; Clauss-Balty dir. 2016, p. 188). La même recherche de visibilité et d'empreinte sur un paysage rural avait déjà conduit à l'implantation du monument plus haut dans la pente par rapport à l'établissement agricole auquel il appartient, comme à Vâton (Hincker *et al.* 2012, p. 116

8. Et peut-être par là même la direction de l'entrée de l'enclos (Clauss-Balty dir. 2016, p. 195).

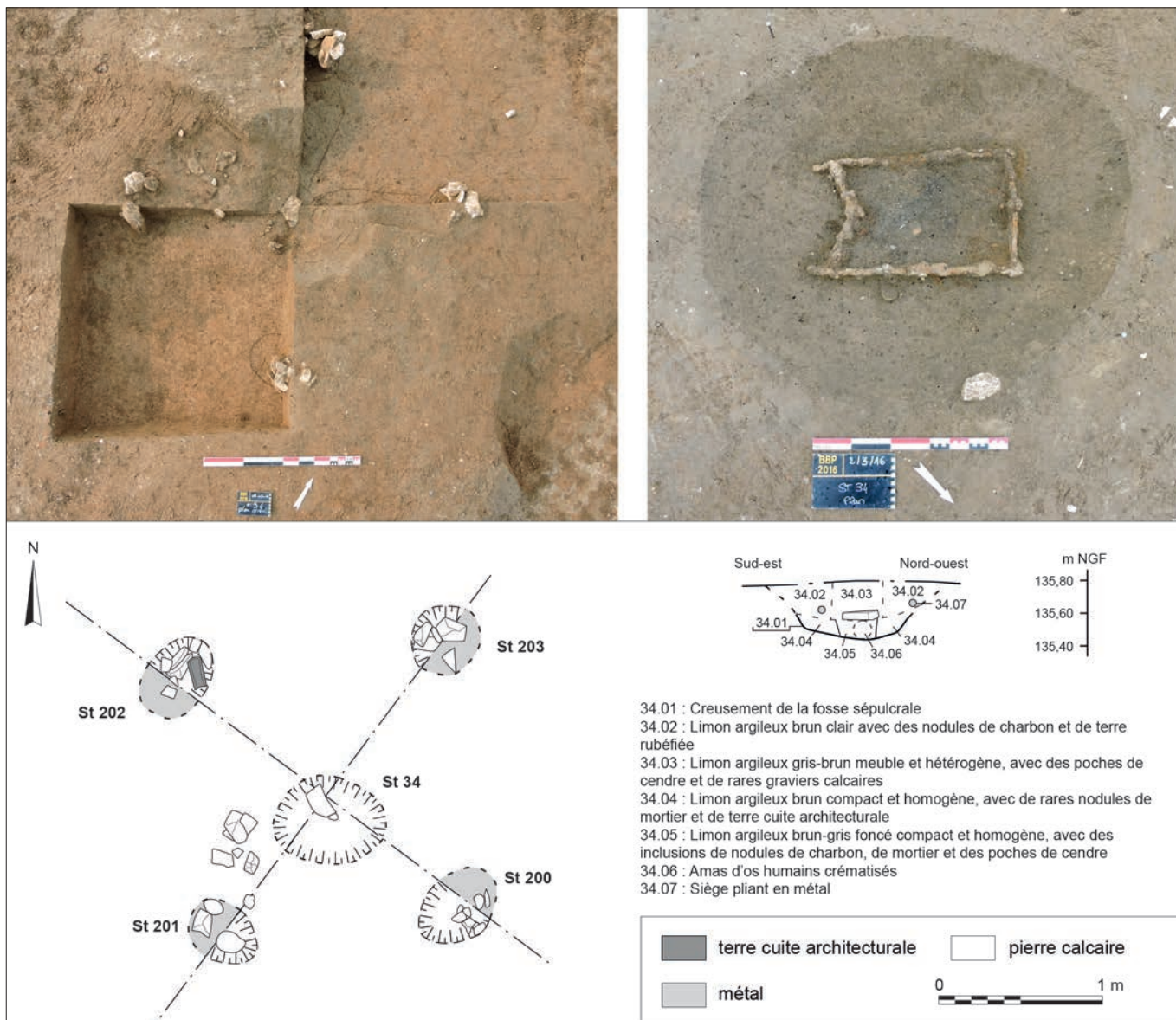


Fig. 11 – Sépulture 34 : vue de la première phase de fouille avec le siège métallique pliant en place ; vue et relevé en plan de la seconde phase de fouille avec les trous de poteaux de la couverture ; relevé en coupe (clichés : É. Degorre, T. Gérardin, A. Mayer, Éveha ; DAO : L. Fénéon).

et 119). Bien qu'en général mal conservés, les décors, notamment de l'entablement du podium ou de l'édicule, apparaissent assez simples. Ils sont parfois réalisés avec des blocs d'une nature différente de celle de la maçonnerie, comme cela pourrait être le cas ici, avec les éléments lapidaires LAP-004 et LAP-006 (voir *supra*, p. 235 ; Clauss-Balty dir. 2016, p. 191).

Quel qu'ait été l'aspect réel de ce monument, il est vraisemblable qu'il devait représenter le fondateur de cet ensemble funéraire et constituer le signal ostentatoire des sépultures associées, possiblement de son groupe familial.

LES SÉPULTURES

Quatre sépultures ont en effet été installées dans l'espace circonscrit par le muret d'enceinte : deux dépôts secondaires de crémation et deux inhumations, la différenciation des traitements funéraires s'expliquant par les âges des défunts.

DES CRÉMATIONS D'ADULTES ?

LA SÉPULTURE 34 : UN MOBILIER EXCEPTIONNEL

Le premier dépôt de crémation se situe dans la partie septentrionale de l'enclos, à 4,20 m au sud du mur nord.

Il se présente sous la forme d'une fosse (St 34), qui possède un plan circulaire de 1,20 m de diamètre et un profil aux parois obliques et au fond en cuvette conservé sur 0,25 m de profondeur (fig. 11).

Il constitue le centre d'un carré de 2,90 m², délimité par quatre trous de poteaux (St 200, 201, 202 et 203) situés à 1,15 m de lui et espacés entre eux d'un intervalle régulier de 1,70 m. Ils marquent chacun un angle de ce carré, au nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest, dans le même axe que les murs de l'enclos et du bâtiment central. Tous possèdent un plan sub-circulaire d'une quarantaine de centimètres de diamètre, pour un profil aux parois obliques et au fond en cuvette conservé sur une

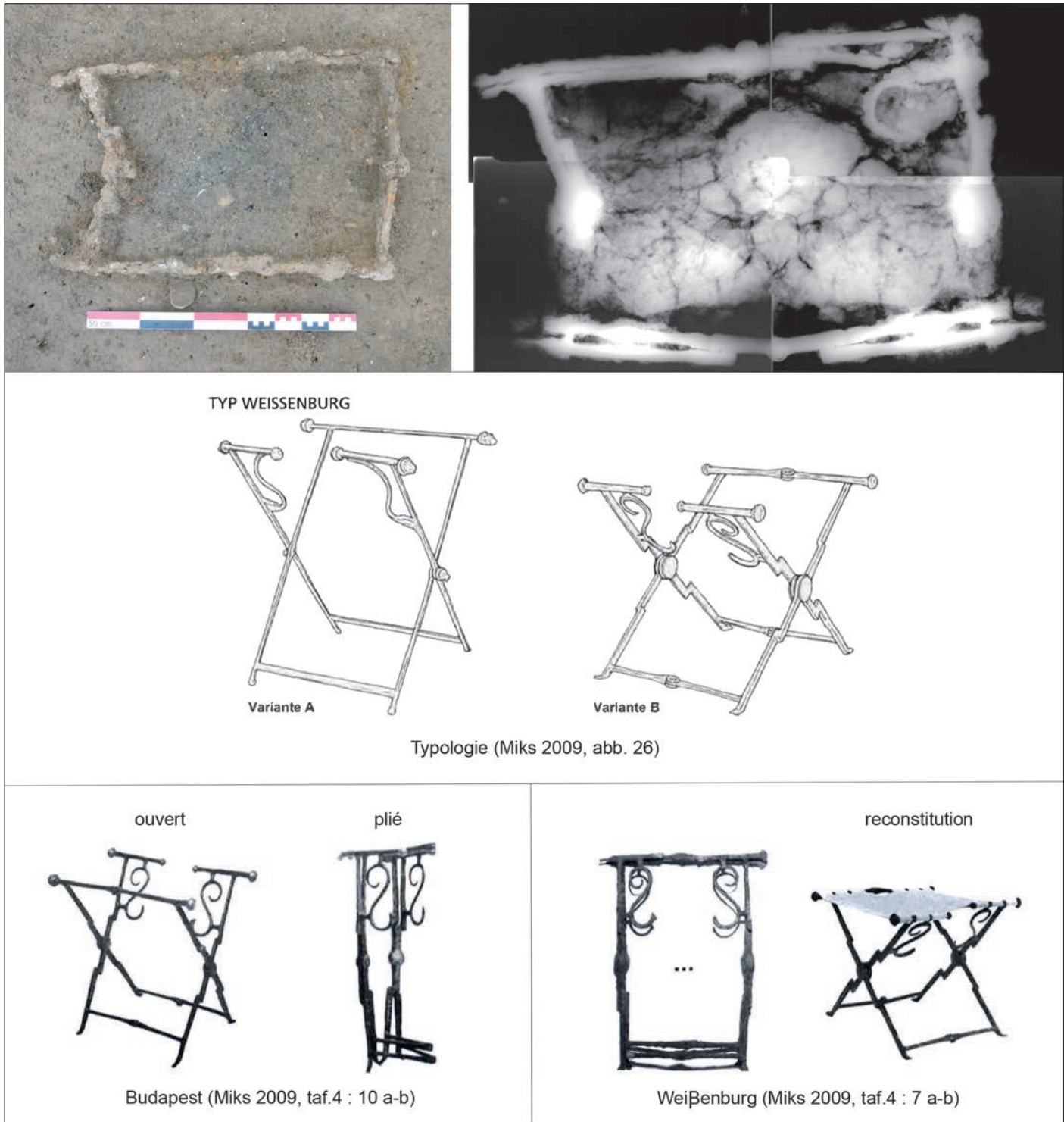


Fig. 12 – Le siège métallique pliant : vue de détail en place ; radiographie ; éléments d'identification et de comparaison (cliché : A. Mayer ; cliché radiographique : A. Cazin, *La Fabrique de Patrimoines en Normandie* ; PAO : M. Demarest, d'après Miks 2009, abb. 26, p. 435, taf. 4, p. 534).

trentaine de centimètres de profondeur. Leur comblement limono-argileux brun foncé se différencie très peu de l'encaissant dans lequel ils ont été creusés, mais les pierres calcaires et les terres cuites architecturales utilisées comme calage des poteaux sont, elles, encore partiellement en place.

La fouille de la structure s'est déroulée en deux étapes en raison de la découverte au sein de la fosse centrale d'un cadre métallique (voir *infra*, p. 239), qui a dû être prélevé en motte en premier lieu.

Signalée et protégée par son aménagement, la sépulture 34, qui abrite un dépôt mixte de crémation, montre plusieurs composantes. Tout d'abord, un petit amas d'os humains crématisés (Us 34.06) déposé dans un contenant périssable, dont la trace subsiste grâce au comblement différentiel entre celui-ci (Us 34.05) et le comblement de bourrage (Us 34.04). Une petite dalle calcaire brute a été placée au-dessus de l'amas pour l'isoler et le protéger du reste du dépôt. En partie supérieure, un siège pliant en métal (Us 34.07) a été disposé au-dessus de cette

dalle et des résidus de crémation ont été entreposés à l'intérieur (Us 34.03). Enfin, un apport de limon est venu sceller le tout (Us 34.02).

L'étude des restes humains crématisés, dont la masse s'élève à 24,70 g (amas : 10,10 g ; résidus de crémation : 14,60 g) a révélé la présence d'au moins deux sujets. Les os identifiés dans l'amas sont très fragmentés avec un poids moyen par os de 0,19 g ; par conséquent, leur taux de détermination est faible : seulement 18,80 % du poids total des restes en étant issus. Ils ont été attribués à un adulte d'âge et de sexe indéterminés. Ceux issus des résidus de crémation appartiennent à un sujet adulte, dont l'âge et le sexe n'ont pu être caractérisés, ainsi qu'à un individu immature biologique d'un âge inférieur à un an. Ces restes présentent également un très fort taux de fragmentation (le poids moyen par os étant de 0,07 g) et un taux de détermination bas, avec seulement 20 % d'éléments identifiés. L'âge du sujet immature s'appuie sur l'observation de l'épaisseur des fragments de calotte crânienne présentant un aspect en « coquille d'œuf ». L'absence de surfaces métaphysaires et/ou de germes dentaires au sein du dépôt ne permet pas d'être plus précis quant à son âge.

Il semble alors que la sépulture 34 puisse être une sépulture double. Si la présence des restes d'un sujet immature mêlés à ceux d'un sujet adulte pourrait être considérée comme intrusive, comme une collecte accidentelle sur un bûcher ayant servi à de nombreuses reprises et pour des individus d'âge et/ou de morphologie différents, elle indique également que la pratique de la crémation pouvait être appliquée aux plus jeunes, comme l'attestaient déjà d'autres découvertes archéologiques de ces dix dernières années (Blondeau dir. 2015, p. 441 ; Baills 2016).

Le mobilier livré par les résidus de crémation témoigne quant à lui de dépôts effectués auprès des défunts sur le bûcher. Les seize clous découverts portent tous des traces de passage au feu. Ce sont majoritairement des clous de menuiserie (Berthon A), ou d'autres utilisés sur des pièces d'ameublement (Berthon C) (Berthon 2009). Ils permettent de supposer l'existence d'une civière ou d'un assemblage de bois (coffret/ou coffre ? Voire cercueil) en accompagnement du défunt. Neuf fragments de panse en verre, fondus et déformés, ont aussi été récoltés. Le vase qu'ils composaient, de forme indéterminée, de couleur vert bleu et fabriqué par soufflage à la volée, a été à l'origine déposé sur le bûcher puis transporté dans cette structure secondaire. Sur les onze ossements d'animaux calcinés retrouvés, un seul a pu être identifié comme un fragment de tibia de porc. Ceux-ci indiquent toutefois la présence de dépôts alimentaires au moment de la crémation. La céramique mise au jour est décolorée et particulièrement fragmentée (NR : 46 ; NMI-bords : 2 ; poids : 415 g), ce qui traduit son passage sur le bûcher funéraire. Elle comprend notamment un gobelet à col tronconique en céramique commune sombre lissée, caractéristique du III^e s. en Île-de-France (Séguier, Delage 2009, p. 547 ; Pissot 2010, p. 272, forme 15), mais aussi un pot à bord en gouttière en céramique commune sombre (Barat, Raux 1994, p. 237, type A ; Pissot 2010, p. 273, type 20), une forme très fréquente dans l'ouest de la région francilienne dès la seconde moitié du II^e et au III^e s. Par ailleurs, le dernier niveau de comblement de la fosse a livré un gobelet de type Bet 310 daté de la seconde moitié du II^e et du III^e s. Ces découvertes mettent en lumière un pan spécifique de la cérémonie des funérailles,

voire des commémorations : celui lié aux rites alimentaires. Leur pratique est très répandue et se manifeste par le dépôt sur le bûcher, aux côtés du défunt, d'aliments, mais aussi de vaisselle en céramique ou en verre, qui sont alors retrouvés brûlés. Un repas, effectif ou symbolique, peut également être consommé par les vivants à proximité de la tombe, ses vestiges ne portant quant à eux pas de trace de passage au feu. Les contenants en verre peuvent aussi relever d'autres rites, marqués par le déversement d'huile ou de parfum sur le bûcher ou la tombe.

Déjà remarquable par son système de marquage en surface, cette sépulture se singularise davantage encore par la pièce de mobilier accompagnant les défunts. En effet, une armature de siège métallique pliable⁹ (fig. 12), que ses particularités structurelles tendent à classer dans la forme *sella castrensis*, du type Weißenburg, variante B, y a été découverte. Une fois ce siège déplié, les deux cadres rectangulaires en fer le constituant forment un X, c'est sur leur partie supérieure qu'étaient fixées des sangles en cuir ou en tissu afin de venir former l'assise du siège. Ses traverses latérales sont en zigzag, et deux ferrures en forme de S viennent orner et renforcer l'un des montants supérieurs, interrompu en son milieu. Un système de charnières sur les traverses horizontales des pieds et sur la partie supérieure ininterrompue permet également un repli longitudinal, réduisant l'encombrement du siège. Les exemplaires les plus proches morphologiquement ont été mis au jour en Allemagne (à Weißenburg, trouvaille de trésor, Miks 2009, taf. 4, 7a-7b) et en Hongrie (entre autres : à Budapest, tombe, Miks 2009, taf. 4, 10a-10b ; à Környe, tombe à char/*Wagengrab*, taf. 5, 1), et dateraient de la seconde moitié du II^e s. - première moitié du III^e s. apr. J.-C. D'autres ont été découverts du sud de la Grande-Bretagne à la Grèce, dans des contextes datés du milieu du I^{er} s. apr. J.-C. pour les plus précoces, à la fin du III^e s. pour les plus récents (Mrav 2013, p. 131-134).

La dénomination courante de « curule » pour ce type de siège fait directement et historiquement référence à l'exercice d'une charge militaire ou d'une magistrature civile, dans la Rome républicaine et impériale. Il symbolise ce genre de responsabilité dans de nombreuses représentations figurées ; pourtant, dans le domaine archéologique il est peu fréquent de pouvoir associer à juste titre l'objet et la fonction. En effet, ce mobilier a été principalement découvert dans des contextes funéraires, liés généralement à des individus privilégiés, sans que l'on puisse indubitablement mettre en rapport le niveau de vie élevé et l'objet avec la détention d'un pouvoir officiel. Ce siège étant assez facile à fabriquer et pratique à utiliser, il est en réalité plus courant que rare et associé à une fonction précise (Miks 2009). Il a de plus été récemment démontré, par une étude menée en Pannonie, que ces sièges, bien qu'étant de simples meubles, constituaient lorsqu'ils étaient associés à des objets de toilette, des marqueurs de tombes élitaires, mais sans qu'ils soient forcément symboliques d'un titre ou d'un statut particulier (Mrav 2013). Cet usage plus domestique trouve également sa représentation iconographique, fréquemment lors de scènes de bain.

Cette pièce d'ameublement a très rarement été identifiée en Gaule, et systématiquement en contexte funéraire. L'une d'entre

9. La radiographie du siège a été réalisée par Antoine Cazin, radiologue (Pôle Conservation Restauration – La fabrique de patrimoines en Normandie).

elles a été découverte dans une nécropole, dans une sépulture à crémation du milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. (tombe n° 36-1105 au Val de Calvigny à Iwuy, Nord). Celle-ci était accompagnée d'une vingtaine d'objets métalliques – en alliage cuivreux : fibules, monnaies, anneaux, cuillère à fard, etc. ; en fer : ustensiles à feu : trépied, pelle à feu, tisonnier, chenet, etc. – et d'une vingtaine de céramiques, ainsi que de dépôts alimentaires (porc, coq, oiseaux indéterminés). Des esquilles osseuses crématisées appartenant à un sujet adulte de sexe indéterminé étaient d'un côté rassemblées en un petit amas avec des débris de verre fondu, de l'autre disséminées dans le comblement de la fosse. Pour l'auteur, « un élément mobilier comme la chaise curule est extrêmement rare et démontre forcément le statut social élevé de son propriétaire ». Bien que celui-ci n'ose conclure définitivement sur la fonction exacte de ce siège – celui d'un magistrat civil ou d'un officier militaire –, la proximité du *vicus* de Cambrai et de plusieurs établissements ruraux le font pencher en faveur d'une charge de magistrature civile locale, dont le siège serait la représentation physique (Huvelle dir. 2013, p. 193). Un autre siège a été mis au jour dans une sépulture à crémation de la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C., installée à l'intérieur d'une nécropole mais face à l'entrée d'un fortin militaire (tombe L 14003, ZAC Actiparc à Saint-Laurent-Blangy, Pas-de-Calais) avec un dépôt de mobilier assez similaire à la précédente – service à ablutions, cruches, assiettes, fibules, lacrymatoire en verre, miroir, offrandes animales, etc. Pour les auteurs, elle signale également le statut privilégié du défunt, probablement magistrat ou officier administrateur en charge du complexe militaire (Desfossés *et al.* 2003). Enfin, un dernier exemplaire de siège pliant métallique a été recueilli dans une tombe à crémation localisée dans un enclos fossoyé appartenant au domaine d'une *villa*, et situé à quelque distance de l'habitat au Plouy, à Vismes-au-Val (Somme) (tombe n° 94). Datée de la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C., cette tombe abritait en tout plus d'une centaine d'objets, dont trois vases en verre, une douzaine de céramiques, des objets utilitaires ou liés à la toilette (pelle à feu, miroir, pince à épiler, spatule, etc.) et des éléments en matière organique. Les restes osseux ont été identifiés comme appartenant à un adulte, et attribués par les auteurs – d'après le mobilier associé – à une femme. Le siège ne présenterait alors qu'un usage d'ameublement domestique (Bayard 1993, p. 78 ; Bayard, Lemaire 2014, p. 96)¹⁰.

En définitive, le contexte de mise au jour du siège métallique pliant de Boinville-en-Mantois tendrait à le rapprocher de celui découvert à Vismes-au-Val, car il s'agit dans les deux cas d'une sépulture en lien avec une *villa*, bien qu'à Boinville celle-ci prenne place dans un véritable monument funéraire, et n'abrite quasiment aucun autre mobilier.

Si ce siège pliant, un objet déposé en accompagnement qui structure et cloisonne le dépôt secondaire de crémation, est probablement associé à la représentation sociale du défunt, il nous est impossible de statuer sur son usage simplement domes-

tique ou comme symbole d'une charge officielle, voire encore d'un statut social particulier. L'impossibilité de déterminer le sexe des défunts rend également impossible la détermination d'un éventuel lien entre le sexe et la qualité du mobilier déposé dans la sépulture. Mais la présence de cet objet témoigne à elle seule du niveau de vie élevé du défunt. Celui-ci pourrait-il ainsi être le commanditaire du monument funéraire ?

LA SÉPULTURE 105

L'autre dépôt secondaire de crémation (St 105) a été installé à proximité de l'angle sud-ouest de l'édifice central (1,50 m). La fosse et le vase n'ont été que partiellement discernés du fait de la très mauvaise lecture du terrain encaissant et de la présence d'un agrégat de démolition attenant (St 87 : pierres calcaires et fragments de terre cuite architecturale) lié au démantèlement du monument, voire possiblement à un aménagement de surface de la tombe. Celle-ci a donc été en partie arasée et le vase ossuaire partiellement écrêté (fig. 13).

La fosse dans laquelle a été installé – en position fonctionnelle – le vase ossuaire est de forme circulaire (diamètre : 0,35 m) avec un profil aux parois obliques et au fond en cuvette (profondeur : 0,13 m). Le vase est un pot en céramique commune sombre sableuse incomplet, dont seul le fond a pu être observé.

L'individu qu'il abrite a été identifié comme un adulte d'âge et de sexe indéterminés. La masse des restes humains examinés est de 167,30 g, en deçà du poids attendu pour un sujet adulte complet (Mac Kinley 1993), avec une représentation de l'ensemble des sections anatomiques, sans qu'aucune ne corresponde aux valeurs théoriques de référence (Krogman, Isçan 1986 ; Duday 2000), mais la troncature du dépôt rend ces proportions non-représentatives du dépôt initial. Les ossements observés présentent une importante fragmentation : le poids moyen par os est de 0,34 g. Le taux de détermination par rapport au poids total des restes issus du vase ossuaire est de 71 %.

Les rares éléments matériels semblent témoigner, comme pour la sépulture 34, de la présence de faune et d'un petit assemblage en bois en accompagnement du défunt sur le bûcher : un clou de menuiserie Berthon A et un petit clou de chaussure ou de meuble Berthon B9, portant les stigmates de la crémation, ont été découverts dans le vase ossuaire. Un troisième clou Berthon A (Berthon 2009), collecté lors du décapage, porte les mêmes traces (les deux autres clous issus du comblement de la fosse n'en ont pas) ; dix fragments indéterminés de faune calcinée (poids : 1,90 g) proviennent également du vase ossuaire et étaient mêlés aux esquilles d'os humains crématisés. Une bille de verre fondu bleu-vert a également été retrouvée, mais la taille extrêmement réduite de cet élément ne permet pas de retirer d'information sur le type ou la forme d'un vase, ni même d'affirmer la présence d'un objet au sein de la structure. Quant au mobilier céramique (NR : 66 ; NMI-bords : 2 ; poids : 1,96 kg), il comprend un mortier (bec-verseur) et plusieurs amphores. L'une d'elles a pu être identifiée : il s'agit d'une amphore ligérienne à fond plat et à bord aplati, à face interne saillante creusée d'une gouttière, apparentée à la forme Gauloise 5. La pâte est claire, à cœur gris, et porte des traces de calcination (variations de couleur). Des exemplaires similaires ont notamment été découverts à Tours dans un contexte daté de 120 à 230 apr. J.-C.

10. Voir également : <https://www.museenor.com/collections/arts-et-education/tombe-a-incineration-de-plouy-n-94-commune-de-visme-au-val-somme>. Au cours de la mise en pages de cet article, les auteurs ont eu connaissance de la récente découverte de deux autres sièges pliants : le premier dans un dépôt secondaire de crémation à Hordain (Nord) (Séverin 2012), le second dans un bûcher funéraire en fosse à Épagny Metz-Tessy (Haute-Savoie) en 2017 (Ferber dir. 2018), tous deux datés du 1^{er} s. apr. J.-C.

(Barthélemy-Sylvand *et al.* 2005, p. 171). Comme pour la sépulture 34, ces éléments mobiliers renvoient à nouveau à la place de l'alimentation dans les rites funéraires (funérailles, commémorations, etc.).

L'important arasement de cette tombe ayant limité son observation, il n'a pas été permis de mettre en évidence la présence de mobilier d'accompagnement, ni d'aménagement d'architecture funéraire. Cependant, l'ajustement de la taille de la fosse comparée à celle du vase tendrait à exclure l'aménagement d'un assemblage en bois.

La découverte de rares ossements humains brûlés (NR : 38 ; poids : 6,70 g ; poids moyen par os : 0,17 g ; identification : adulte d'âge et de sexe indéterminés) au sein de la structure 87 pourrait par ailleurs résulter d'une perturbation liée au décapage de la tombe 105.

DES INHUMATIONS DE JEUNES ENFANTS

LA SÉPULTURE 33 : UN PÉRINATAL

Cette première inhumation (St 33) se situe dans la partie sud de l'enclos, à 3,90 m du mur méridional. Elle s'inscrit au sein d'une grande fosse oblongue (2,75 m de longueur, 1,82 m de largeur, 0,28 m de profondeur)¹¹ aux parois obliques et au fond plat. À l'intérieur de celle-ci, dans son quart sud-ouest, un vase utilisé comme contenant funéraire a été placé en position fonctionnelle (fig. 14). Ce vase est un pot à cuire à lèvres en bandeau, large d'ouverture, à liaison col-panse marquée par un ressaut et à panse ovoïde, en céramique commune sombre sableuse de couleur grise. Cette forme correspond au type B d'Yvan Barat (Barat, Raux 1994, p. 237), ou encore au type 21 (Pissot 2010, p. 273), qui est très largement attestée chez les Carnutes à la fin du II^e et au III^e s. L'ouverture du vase a probablement été agrandie afin de faciliter l'introduction de la dépouille du défunt, car une partie des bords est absente. Il est très fragmenté mais complet archéologiquement et a pu être remonté (seul le bord a été dessiné : fig. 14, CER-002). Recouvert d'un fragment de terre cuite architecturale, il a été prélevé puis fouillé en laboratoire.

Il contenait le corps d'un individu périnatal très mal conservé (âge dentaire estimé à 7 mois *in utero* : Moorrees *et al.* 1963 ; 7 mois \pm 2 mois *in utero* : Ubelaker 1989), en position fœtale et reposant sur le côté droit, les membres supérieurs et inférieurs fléchis et la tête vers l'ouest (fig. 15). Le crâne de l'individu est apparu en premier lieu lors de la fouille fine du contenu du vase. Il se présente par sa face supérieure, la face antérieure dirigée vers le nord-ouest, se trouvant au même niveau que l'avant-bras droit (6 cm au-dessus du fond du vase) et en position haute par rapport au reste du squelette. Le membre supérieur droit est fléchi à 90° et se présente en abduction par rapport à l'axe central du corps. Le coude repose contre la panse du vase au même niveau que le crâne et le poignet est ramené en avant du frontal, 2 cm plus bas. Aucune migration de pièce osseuse n'a été observée hors du volume initial du corps du jeune défunt. Cependant, des indices indirects de colmatage différé sont

11. Les dimensions disproportionnées de cette fosse par rapport à la taille du contenant céramique ont pu être en partie surestimées en raison de la difficulté de lecture de l'encaissant.

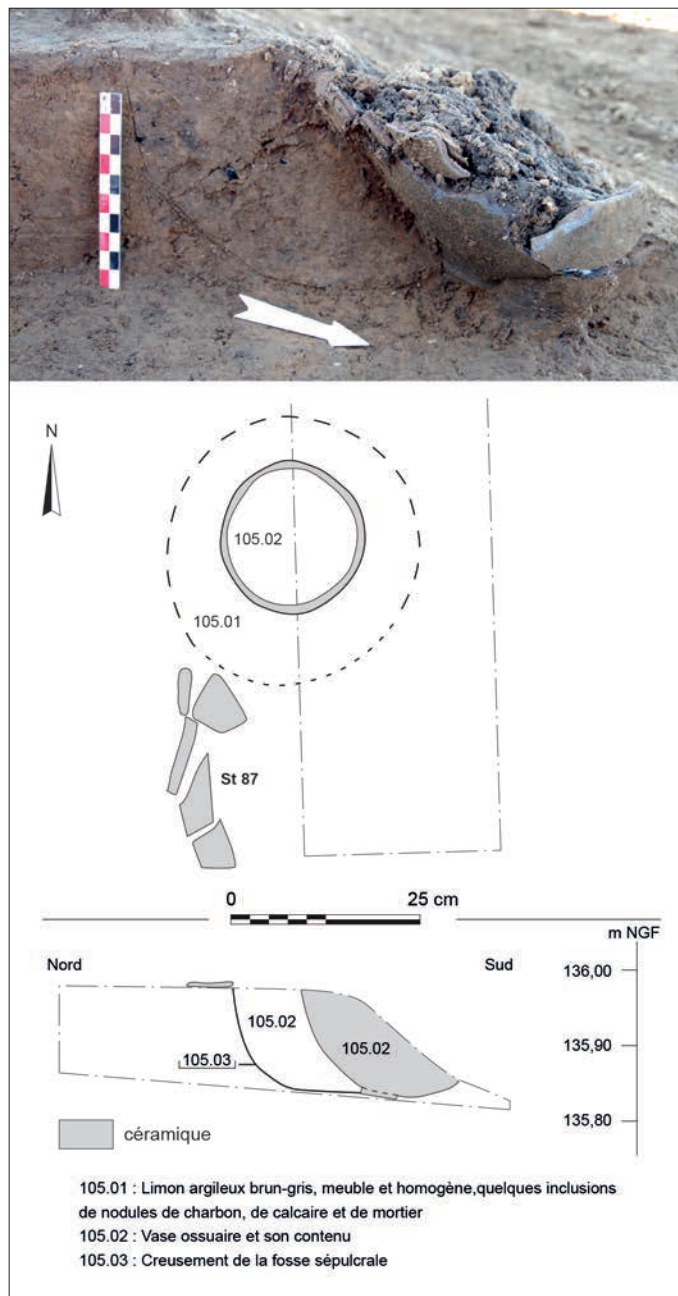


Fig. 13 – Plan, coupe et vue en coupe de la sépulture 105 (cliché : V. Brunet ; DAO : L. Fénéon).

notables par la migration du rocher gauche 4 cm plus bas que le niveau de repos du rocher droit. Le membre supérieur gauche et les membres inférieurs reposent sur le fond de la céramique, 5 à 6 cm plus bas que le membre supérieur droit. Les articulations ne sont pas observables mais la cohérence anatomique est préservée. Les membres inférieurs sont fléchis et reposent sur le côté droit. Les fémurs sont parallèles et se présentent par leur face antérieure dans un axe est-ouest. L'absence de mobilisation de pièces osseuses en dehors du volume du corps de l'enfant, le maintien de la cohérence anatomique du sujet et l'absence de mise à plat sur le fond du vase des pièces osseuses les plus labiles supposent l'utilisation d'une enveloppe souple, périssable et non contraignante pour emmailloter l'enfant. Son corps semble avoir « glissé » d'une position d'inhumation plus proche de l'assise, suite à un colmatage progressif du vase.

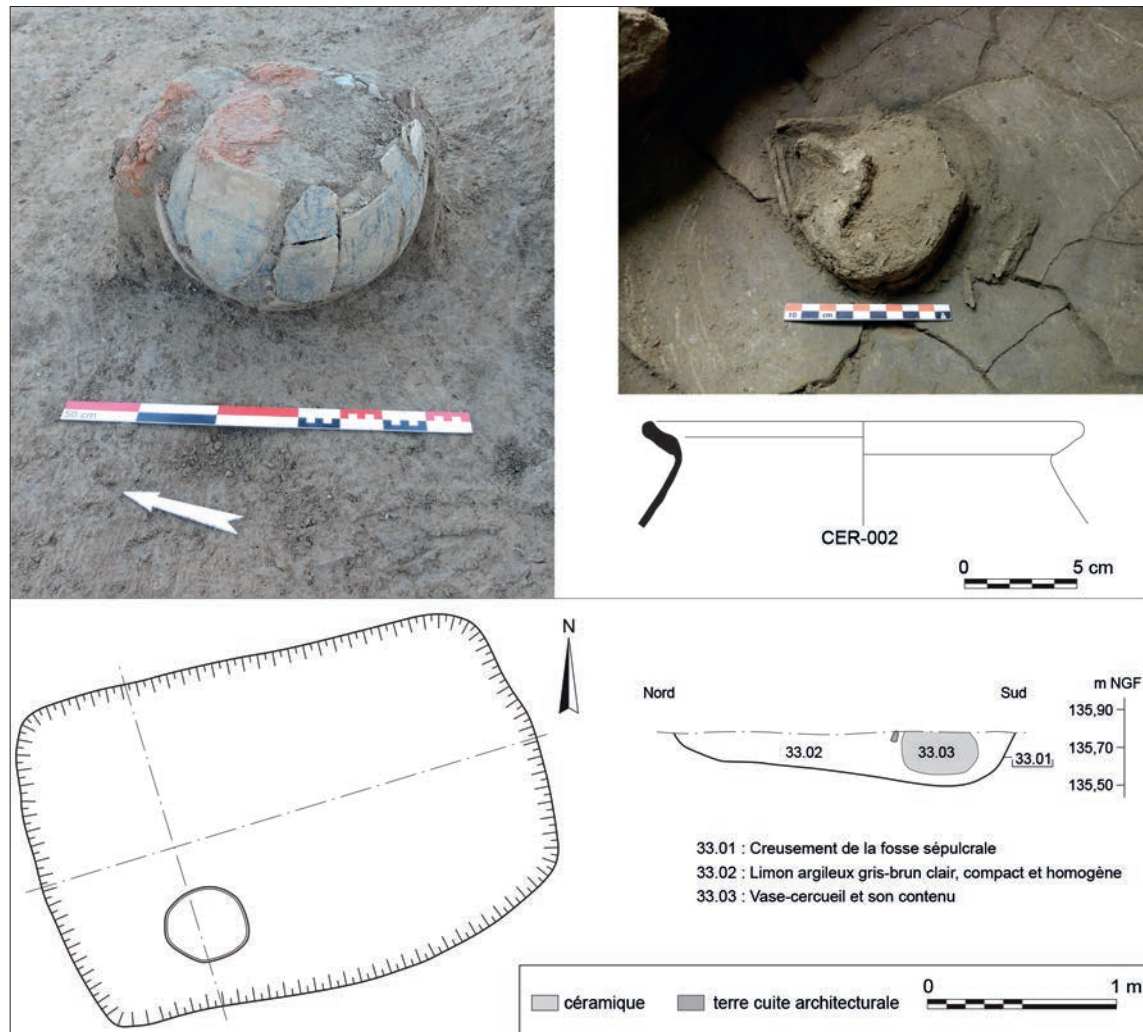


Fig. 14 – Sépulture 33 : vue de détail du vase-cercueil ; vue en plan, en fin de fouille, du sujet inhumé au fond du vase ; dessin du bord du vase-cercueil ; plan et coupe (cliché : N. Ouraghi, Éveha ; cliché : V. Brunet ; DAO : C. Mauduit ; DAO : L. Fénéon).

Aucun mobilier d'accompagnement ou élément d'architecture n'a pu être reconnu pour cette sépulture. Quelques tessons (NR : 9 ; poids : 63 g) de céramique commune sombre sableuse et de non tournée régionale et de rares éléments métalliques – un clou Berthon C3 et deux tiges indéterminées – possiblement intrusifs ont été collectés.

L'inhumation d'un tout-petit dans un vase est dénommée « enchytrisme ». Le vase est détourné de sa fonction domestique primaire pour être employé en tant que réceptacle funéraire.

Cette pratique est attestée aussi bien par les textes anciens que par les exemples archéologiques. En effet, « l'inhumation dans des vases prend chez les auteurs anciens une valeur symbolique, le vase ayant le rôle de l'utérus, analogie qui se retrouve dans les textes médicaux qui comparent la matrice à un vase pour restituer à l'enfant un milieu analogue » (Michalaki-Kollia 2010, p. 164). Elle est commune à de nombreuses civilisations depuis les âges des Métaux dans des contrées lointaines (province de Shaanxi en Chine : Duday *et al.* 1995, p. 10), mais aussi en Europe, où ce mode de traitement du corps s'observe dès le Bronze ancien en Grèce puis un peu plus tardivement en Espagne, en Italie et en Sicile (Baills 2016, p. 163). En Gaule, ce type de contenant funéraire dédié aux très jeunes est fortement

répandu sur les territoires des Arvernes, des Rèmes et des Turons. Quelques exemples de cas d'enchytrisme ont été recensés dans la plupart des cités de la Lyonnaise, mais dans une bien moindre mesure – en Normandie, dans le Poitou, en Bretagne, etc. : Baills-Talbi, Blanchard 2006 ; Baills 2016, p. 164 – et parfois un peu tardivement – Clermont-Ferrand/*Augustonemetum* : Bel, Fabre 2001 ; Vigot dir. 2009 ; Wittman 2009 ; Lyon/*Lugdunum* : Blaizot 2009a ; 2009b.

Au Haut-Empire, et particulièrement aux II^e-III^e s., cette pratique funéraire est prédominante chez les Sénon et les Carnutes (Simon *et al.* 2011, p. 552 ; Fourré, Morisse 2014, p. 355), témoignant d'un sens élevé du respect de l'individu à une période où la mort périnatale est très fréquente. Sur le territoire sénon, plusieurs nécropoles, souvent rurales, avec des nouveau-nés inhumés en vases-cercueils sont d'ailleurs connues : en Seine-et-Marne, le Boulay à Souppes-sur-Loing (Mauduit 2017), à Clos-Fontaine (Pladys 1985), à Marolles-sur-Seine au lieu-dit le Calvaire (Séguier 2004, p. 399), ainsi que dans l'Essonne, à Dourdan rue des réservoirs (Gouiric, Pradeau-Moisson 1991) et à Chantambre (Murail 1996 ; Girard 1997 ; 2006). Chez les Carnutes, le vase-cercueil se retrouve dans les ensembles funéraires périurbains du chef-lieu de cité Chartres/*Autricum* (Portat

et al. 2016a) mais aussi, dans une moindre mesure, au sein d'habitats ou d'édifices désaffectés (*villa, pars urbana*, dans une cour, un atelier, le long des murs, etc. ; Portat *et al.* 2016b). Le site de Boinville-en-Mantois, rue du Bois de la Planté, est lui-même situé sur le territoire des Carnutes. La pratique de l'enchytrisme n'est donc pas atypique en soi, mais l'emplacement de cette inhumation dans un espace clos associé à un monument funéraire semble inédit pour cette époque¹².

LA SÉPULTURE 225 : UN ENFANT AU DÉPÔT FUNÉRAIRE ABONDANT

La seconde inhumation (St 225) a été découverte entre la sépulture 34 et le mur nord de l'enceinte. L'excavation quadrangulaire qui la recueille a des parois obliques et un fond plat et mesure 1,95 m de longueur pour 1,50 m de largeur et 0,75 m de profondeur (fig. 16).

L'individu inhumé est très mal conservé : il s'agit d'un sujet immature d'environ 6 ans – âge dentaire estimé à 5,8 ans, Moorrees *et al.* 1963 ; et 6 ans ± 24 mois, Ubelaker 1989 –, dont seules les diaphyses fémorales, quelques germes dentaires et fragments de calotte crânienne ont pu être mis au jour. Leur emplacement suggère qu'il a été disposé sur le dos, la tête vers l'ouest et les membres inférieurs vers l'est, dans un double contenant.

Ce double contenant rectangulaire était constitué d'un assemblage de bois, lui-même placé à l'intérieur d'un coffrage en terre cuite architecturale (1,30 x 0,40 x 0,55 m) (fig. 17). Le coffrage a été réalisé en carreaux de briques rectangulaires¹³ d'un gabarit assez homogène, ce qui en a facilité l'aménagement : les longueurs sont comprises entre 35,50 et 37,50 cm, les largeurs entre 24,50 et 26,20 cm, et les épaisseurs maximales entre 3 et 3,50 cm. Leur poids oscille entre 3,70 et 5,50 kg, l'essentiel du lot se situant entre 4,20 et 4,60 kg. Elles sont issues de différentes fabrications, comme le prouve la diversité des pâtes employées : la gamme chromatique s'échelonne du blanc au rose et de l'orange au brun, en passant par du jaune. Les pâtes blanches et roses sont les mieux conservées, les pâtes jaunes et orangées sont en bon état mais un peu plus érodées et les pâtes brunes sont en très mauvais état, aucune n'a pu être observée intacte ; il est possible qu'il y ait eu un problème lors de leur confection, relevant d'une cuisson trop élevée ou d'un mauvais mélange pâte/dégraissant. Le dégraissant utilisé semble varier assez peu : majoritairement des boulettes de chamotte, rarement du sable et des nodules de calcaire. Les briques semblent avoir été confectionnées à l'aide de moules, dont témoigne un bourrelet de butée, et leur face supérieure est lisse, tandis que leur face inférieure peut être brute ou lissée. Bon nombre d'entre elles comportent sur leur face inférieure une encoche de préhension en forme de demi-lune réalisée au couteau par enlèvement de pâte ; globalement centrée dans la largeur, celle-ci se

12. Le caractère singulier de cette sépulture a été confirmé par Valentin Morisse, doctorant sur le sujet de la « Pratique de l'enchytrismos en Gaule romaine » à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en cotutelle avec l'université de Fribourg et en partenariat avec l'UMR 7041 ArScAn du CNRS depuis 2013.

13. L'étude des terres cuites architecturales a été réalisée par Stéphane Adam (Éveha Paris).

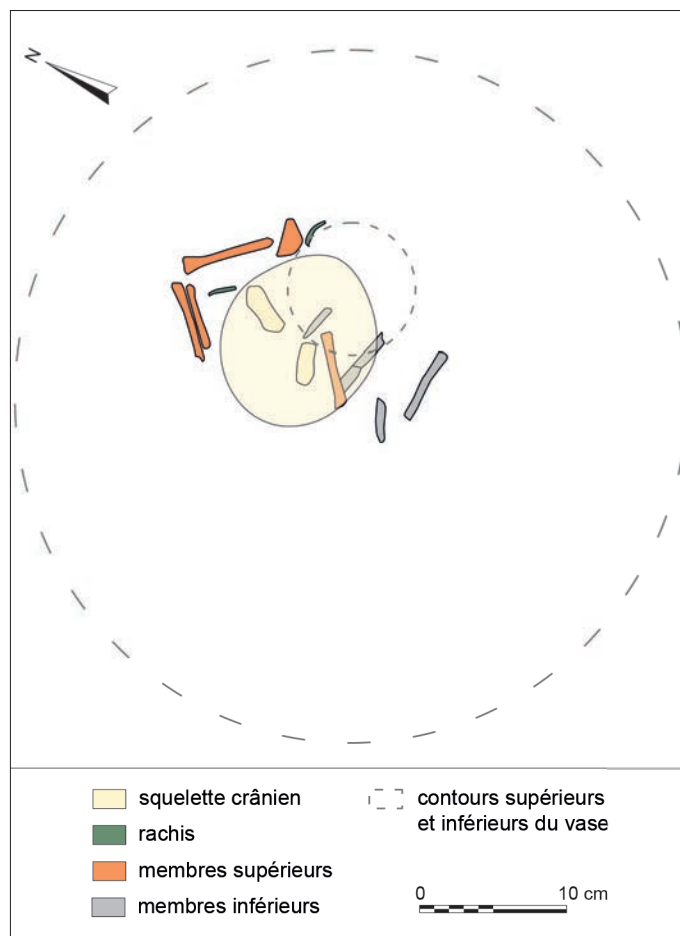


Fig. 15 – Relevé en plan des pièces osseuses du sujet inhumé dans le vase-cercueil de la sépulture 33 (DAO : V. Brunet).

trouve entre 3,50 et 6 cm du petit bord. L'une d'elle porte une marque de compte ou de comptage, sous la forme de deux lignes parallèles formant un « II ». Enfin, deux briques présentent cinq lignes tracées en forme d'éventail qui, parfois associées à un léger phénomène d'écrasement, donnent un effet de vaguelettes. Le choix de leur emplacement a été effectué selon des critères techniques et pratiques, et non pas esthétiques : les plus fragiles ont été placées sur le fond ou les côtés peu porteurs du coffrage, les plus solides sur les parois porteuses. Vingt-quatre briques au total ont été nécessaires au montage du coffrage : cinq posées à plat sur le substrat pour former le fond, cinq posées de chant et sur leur largeur sur chacun des longs côtés pour former les parois nord et sud, deux superposées de chant, sur leur longueur, pour former la paroi ouest, une dans cette même disposition pour former la paroi est et six briques enfin posées à plat sur le cercueil en couverture. La configuration de ces deux derniers pans dénote : une brique est manquante sur la face est, et à l'inverse, il y a une brique surnuméraire en couverture. Cette dernière était probablement destinée à l'origine au montage de la paroi est et a été finalement placée en couverture, au-dessus des deux briques jointives les plus occidentales, insuffisantes pour recouvrir entièrement cette partie de l'assemblage de bois où se trouvait la tête du défunt. L'une de celles-ci est d'ailleurs parmi les premières à être tombée suite à la décomposition du bois. Par ailleurs, la différence de proportion entre les dimensions de la fosse et celles du coffrage semble indiquer

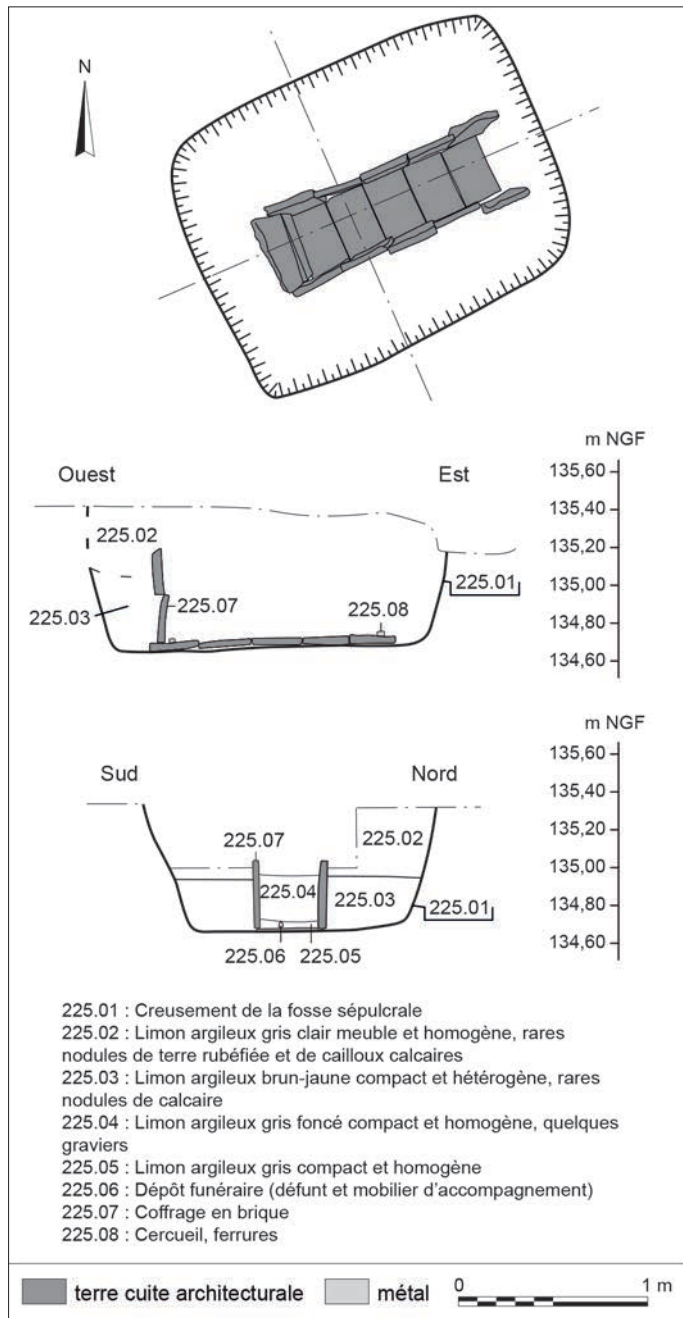


Fig. 16 – Plan et coupes stratigraphiques de la sépulture 225 (DAO : L. Fénéon, A. Mayer).

qu'il n'a pas été mis en place en une seule fois : il a probablement été partiellement bâti, avant d'accueillir l'assemblage de bois, puis achevé.

La qualification en « cercueil » (Blaizot 2009a, p. 25-30) de l'assemblage en bois a pu être assurée grâce à la mise au jour de nombreux clous de menuiserie et surtout de ferrures. La sépulture a en effet livré 45 clous, dont 32 ont été isolés et relevés. Ils appartiennent tous au type Berthon A (clous de menuiserie) et 21 d'entre eux relèvent plus précisément du type Berthon A6 (Berthon 2009), qui regroupe les clous d'une longueur avoisinant les 10 cm, à tête plate parfois épaisse. Huit sont issus de la partie sommitale du comblement et sont plutôt associés au système de fermeture du cercueil. Ils sont généralement positionnés en périphérie. À l'exception de deux d'entre eux, ils portent des traces de bois, dont le fil est disposé

à la perpendiculaire de la tige sur toute sa longueur. L'un a été retrouvé tête vers le bas et un autre à l'horizontale, tête vers l'intérieur, mais les phénomènes taphonomiques impliquent nécessairement que les clous bougent. Les autres ont été retrouvés au même niveau que le squelette, et appartiennent tous au type Berthon A6. Ils sont eux aussi positionnés en périphérie. Avec prudence, il est possible de restituer un minimum de quatre clous dans la longueur et de trois à quatre aux extrémités. Quelques-uns forment un amas central à chaque extrémité (renforts, fragments issus des ferrures...). Dans la majorité des cas, le bois conservé sur les clous présente un fil disposé à la perpendiculaire de la tige. Dans quatre cas, le fil est perpendiculaire à partir de la tête puis change de sens pour être parallèle à la tige jusqu'à la pointe. Les épaisseurs observées entre la tête et le changement de sens du fil du bois sont comprises entre 4 et 5,80 cm avec une moyenne plutôt proche des 5 cm. Les clous en question sont positionnés aux deux extrémités, au centre et deux autres aux angles opposés. Le changement dans le sens du fil permet de proposer une fixation pour deux pièces de bois : une disposée à l'horizontale surmontée d'une seconde vraisemblablement disposée à la verticale. Il est également possible d'avancer une fixation du fond de l'assemblage de bois à des panneaux verticaux, ou des tasseaux, mais cette hypothèse est plus fragile. Le fond pourrait présenter une épaisseur avoisinant les 5 cm. Trois clous présentent deux séries de traces de bois au fil perpendiculaire à la tige, mais positionnés sur un axe différent à 90°. Ils sont disposés plutôt au centre, un à chaque extrémité et à proximité du milieu du pan nord et pourraient correspondre à la fixation du couvercle ou du fond sur des tasseaux. L'épaisseur observée entre la tête et le changement de sens du fil du bois est comprise entre 4,80 et 5,60 cm. Ces informations permettent de restituer le schéma général de fixation de l'assemblage de bois : les planches perpendiculaires entre elles étaient assemblées avec les clous, hypothétiquement au nombre minimum de quatre dans la longueur et de trois dans la largeur et uniquement sur les bords du cercueil, le tout consolidé par quelques clous au centre de la largeur et par deux ferrures. Ces ferrures en forme de U prennent place à chaque extrémité du cercueil et se replient légèrement sur son couvercle (fig. 18). Elles se sont brisées lors de la phase de prélèvement. Leur surface interne présente des traces de bois dont le fil est disposé à la perpendiculaire, soit dans le sens de la longueur de l'assemblage. Les dimensions observées permettent de restituer une hauteur maximale de 0,435 m et une longueur maximale de 0,385 m. L'ensemble autorise donc la reconstitution d'un assemblage de bois interne d'une largeur minimale de 0,35 m, dont la hauteur pourrait avoir été comprise entre 0,36 et 0,42 m. Si ces ferrures n'apparaissent pas primordiales dans la fixation des différentes composantes du cercueil entre elles, elles participent en revanche fortement à son système de fermeture, le renforçant contre un éventuel pillage, envisageable en considérant le mobilier accompagnant le jeune défunt (voir *infra*, p. 245-246).

Ce système de double contenant est régulièrement rencontré dans les régions méditerranéennes jusque dans le courant de l'Antiquité tardive, où « le contenant du corps : un cercueil cloué ou un sarcophage de plomb, [est] lui-même placé dans une fosse fermée par un couvercle de *tegulae* ou de dalles, voire dans un sarcophage » (Blaizot 2009a, p. 33). Si ce type d'architecture funéraire est fréquent en Gaule Narbonnaise, il demeure



Fig. 17 – Sépulture 225 : A, vue en plan de la couverture du coffrage : briques encore en place ; B, briques de la couverture effondrée ; C, vue oblique en fin de fouille (clichés a et b : X. Bernardeau, Éveha ; cliché c : A. Laurey).

peu habituel et très rare dans les *civitates* du nord de la Gaule Lyonnaise, encore moins en lien avec un monument funéraire. La découverte la plus récente et la plus proche géographiquement a été effectuée dans la *civitas* des Unelles, pour l'inhumation d'un adulte à Portbail (Manche) sur le site du Genestel, dans un quartier résidentiel à l'abandon accolé à un ensemble thermal (Coulthard, Paez-Rezende dir. 2014 ; Paez-Rezende dir. 2014). Elle est inversement constituée d'un coffrage externe en bois cloué enserrant un coffrage de terre cuite architecturale (*tegulae*), qui renferme le corps du défunt et est de plus dotée d'un conduit à libation composé d'*imbrices* empilées verticalement, dispositif non identifié (inexistant ou non conservé ?) pour la tombe 225. Une autre variante a été découverte sur le site de la ZAC du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe), à l'extrême limite de l'emprise fouillée d'un ensemble de sanctuaires : le fond de la fosse et les parois de cette sépulture de la fin du III^e s. sont chemisés de briques, d'un gabarit légèrement inférieur à celui de Boinville, à plat sur le fond, en muret sur les côtés et également en couverture. Un assemblage en bois abritant les restes d'un sujet immature, accompagné d'une bouteille en verre et d'une boîte à sceau avait été placé à l'intérieur de ce coffrage (Guillier dir. 2013, p. 368-374).

Outre l'investissement et les particularités dans son aménagement, cette sépulture se distingue par un mobilier riche et varié accompagnant le petit défunt (fig. 19). Il se compose principalement d'accessoires de parure, mais également de monnaies et d'un petit vase en verre. Complet – seuls deux fragments de bord ont été découverts brisés et déplacés –, celui-ci a été

reconnu comme étant une bouteille Mercure Isings 84. En verre incolore soufflé dans un moule, cette bouteille est dotée d'un bord évasé à lèvre repliée vers l'intérieur, d'un long col cylindrique, d'une panse carrée et d'un fond légèrement repoussé portant une marque de pontil. Elle a été déposée à l'arrière de la tête du jeune sujet, et les analyses physico-chimiques¹⁴ accomplies ont montré qu'elle contenait une préparation à base de produit laitier et de résine de conifère – à laquelle a été ajoutée une faible quantité d'un corps gras végétal – sans qu'aucun n'ait été chauffé à forte température. Il n'a en revanche pas été possible de préciser si des résidus de vin étaient présents à l'origine, au risque de détériorer le vase. Bien que diffusé dans l'ensemble de la Gaule de la fin du I^{er} s. au début du IV^e s., ce type de bouteille, que sa contenance rapproche du balsamaire, est majoritairement connu dans le Nord et l'Est et au cours des II^e et III^e s. apr. J.-C. (Arveiller-Dulong 2006, p. 125). De nombreux exemplaires sont issus de contextes funéraires, comme en Normandie dans les nécropoles de Cany ou de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) (Sennequier 2013, H9.12).

Deux monnaies percées ont été découvertes sur la droite du défunt, l'une au niveau supposé de l'épaule, l'autre au niveau du genou¹⁵. La première est un *dupondius* fourré de Commode, du début du troisième quart du II^e s. apr. J.-C.

14. Les analyses physico-chimiques ont été réalisées par Nicolas Garnier (SAS Laboratoire Nicolas Garnier).

15. L'étude numismatique a été effectuée par Annaïg Le Martret (Éveha Rennes).

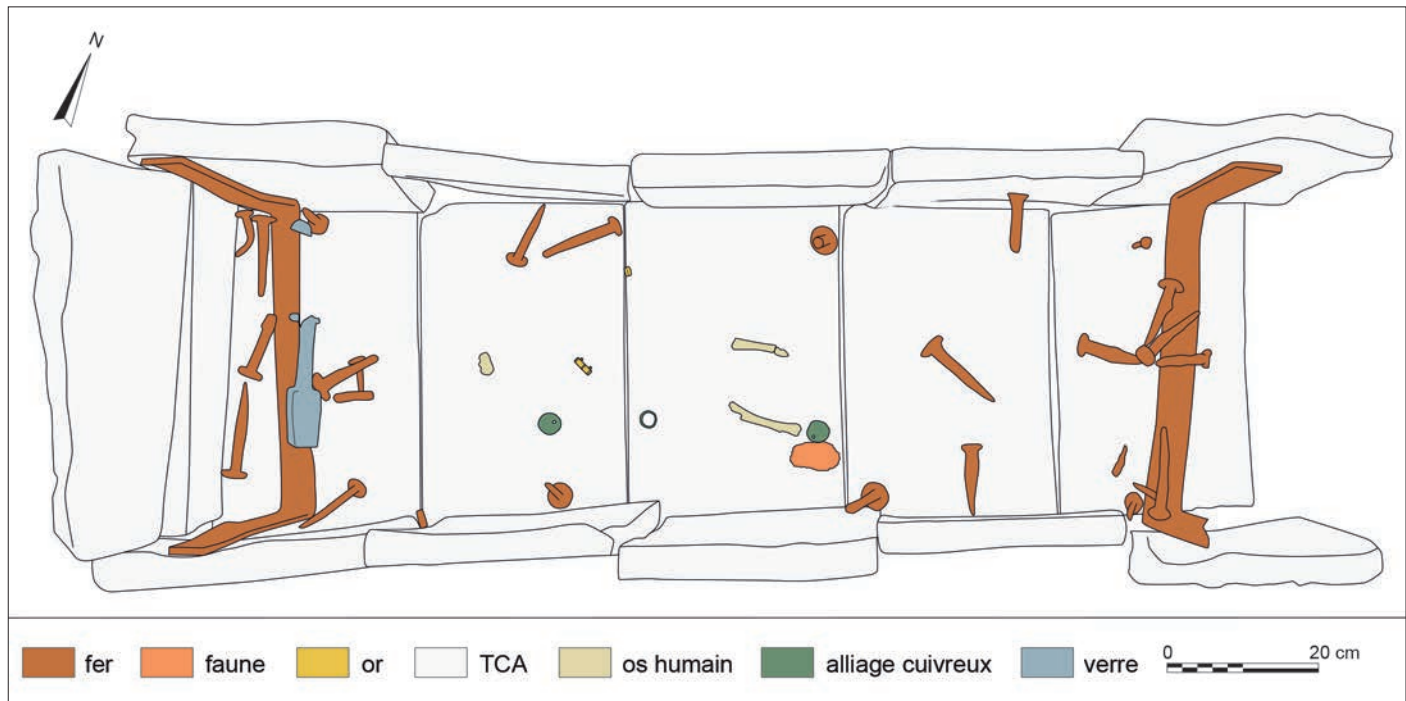


Fig. 18 – Relevé de détail en plan du coffrage et du dépôt funéraire de la sépulture 225 (DAO : A. Mayer).

(183 apr. J.-C.), représentant au droit une tête radiée à droite et une *Roma* debout à gauche, tenant une victoire et une lance au revers (type RIC 387 : RIC III). La seconde est un as fourré de Vespasien, du début du troisième quart du 1^{er} s. apr. J.-C. (73-78 apr. J.-C.). Sur le droit, elle présente une tête laurée à droite et une Victoire debout à droite sur une proue, tenant une couronne et une palme au revers (type RIC 549, 561, 584 ou 600 : RIC II). Ces monnaies, dont la valeur originelle était déjà faible, probablement dévaluées voire démonétisées par la suite, ont été transformées par perforation en pendeloques à vocation prophylactique.

Les éléments de parure se répartissent quant à eux en deux catégories : deux objets à nouveau à caractère prophylactique et deux anneaux. Un premier anneau, en alliage cuivreux à jonc lisse, a été mis au jour dans la zone supposée de la main droite de l'immatrice, et pourrait être un anneau digital (type Guiraud 8a : Guiraud 1989, p. 197). Il semble toutefois d'un diamètre élevé pour avoir été porté par le jeune défunt. Le second est une bague en or. Elle se présente sous la forme d'un anneau circulaire double, dont l'épaisseur augmente progressivement au niveau du chaton, divisé par une rigole au niveau du jonc et du chaton, avec un motif de losanges travaillé à plat. Mise au jour au niveau supposé de la main gauche de l'immatrice, son épaulement ne marque pas de rupture de son profil et permet de la rapprocher des exemplaires de type Guiraud 2g (Guiraud 1989, p. 181-185), diffusés de la fin du 1^{er} s au début du 4^{ème} s. apr. J.-C. Un second objet en or a été trouvé dans cette sépulture, dans la zone de la cage thoracique du défunt : un porte-amulette appelé aussi « étui-amulette » (Pinette, Rebourg 1985, p. 195). Façonné en tôle d'or avec deux tubes enchâssés ensemble de façon inamovible, il pourrait avoir été porté en pendentif. Passé aux rayons X, il s'est avéré être vide. Des exemplaires de ce type de pendeloque sont connus en France, notamment à Autun (Saône-et-Loire), Vertault (Côte-d'Or), Planche (Ain) ou Bouray-sur-

Juine (Essonne) (Bailliot 2004, p. 82-83), mais aussi dans des contrées plus lointaines, en particulier dans les régions bordant le *limes* : à Eaton Constantine (Grande-Bretagne), à *Anemurium* et au musée de Kütahya (Turquie) et à Ténès (Algérie) (Pinette, Rebourg 1985, p. 195). Leur usage est en fait surtout répandu dans les provinces orientales de l'Empire. Ils sont principalement datés des 3^{ème} et 4^{ème} s., néanmoins l'exemplaire d'Eaton Constantine semble remonter aux 1^{er}-2^{ème} s. apr. J.-C.

Le dernier objet notable entreposé avec ce jeune inhumé possède également un caractère prophylactique. Il s'agit d'un médaillon confectionné dans une base d'andouiller de cerf, dont le pourtour a été perforé trois fois. Le bois de cerf est considéré comme porteur de force et d'énergie et constitue ainsi une amulette protectrice (Dureuil, Béal 1996, p. 52-53 ; Alonso 2006). Elle était placée au niveau du genou droit, à côté de l'une des monnaies percées : toutes deux étaient peut-être cousues à un même linge.

Le mobilier céramique (NR : 2 ; NMI-bord : 1 ; poids : 26 g) est quant à lui quasiment absent du dépôt funéraire : les fragments ont été recueillis dans le comblement supérieur de la fosse et s'apparentent donc à du mobilier résiduel. Cette absence de dépôt de vases en céramique destinés à contenir des dépôts alimentaires (nourriture solide et/ou liquide) semble indiquer la préférence ou le choix de la famille du défunt pour le mobilier en verre. Le premier fragment en céramique découvert est un bord d'assiette à lèvres évasées de type NPR 100 en céramique noire à pâte rouge : cette forme est caractéristique de la première moitié du 2^{ème} s. (Sellès 2001, p. 35 ; Denat *et al.* 2014, p. 93). Le second fragment correspond à une panse de gobelet en céramique de couleur orange et à engobe noir, décorée de motifs de végétaux réalisés à la barbotine, de type Bet 312 originaire des ateliers du Centre de la Gaule (Brulet *et al.* 2010, p. 347) : cette production appartient à la seconde moitié du 2^{ème} s. ou à la première moitié du 3^{ème} s.

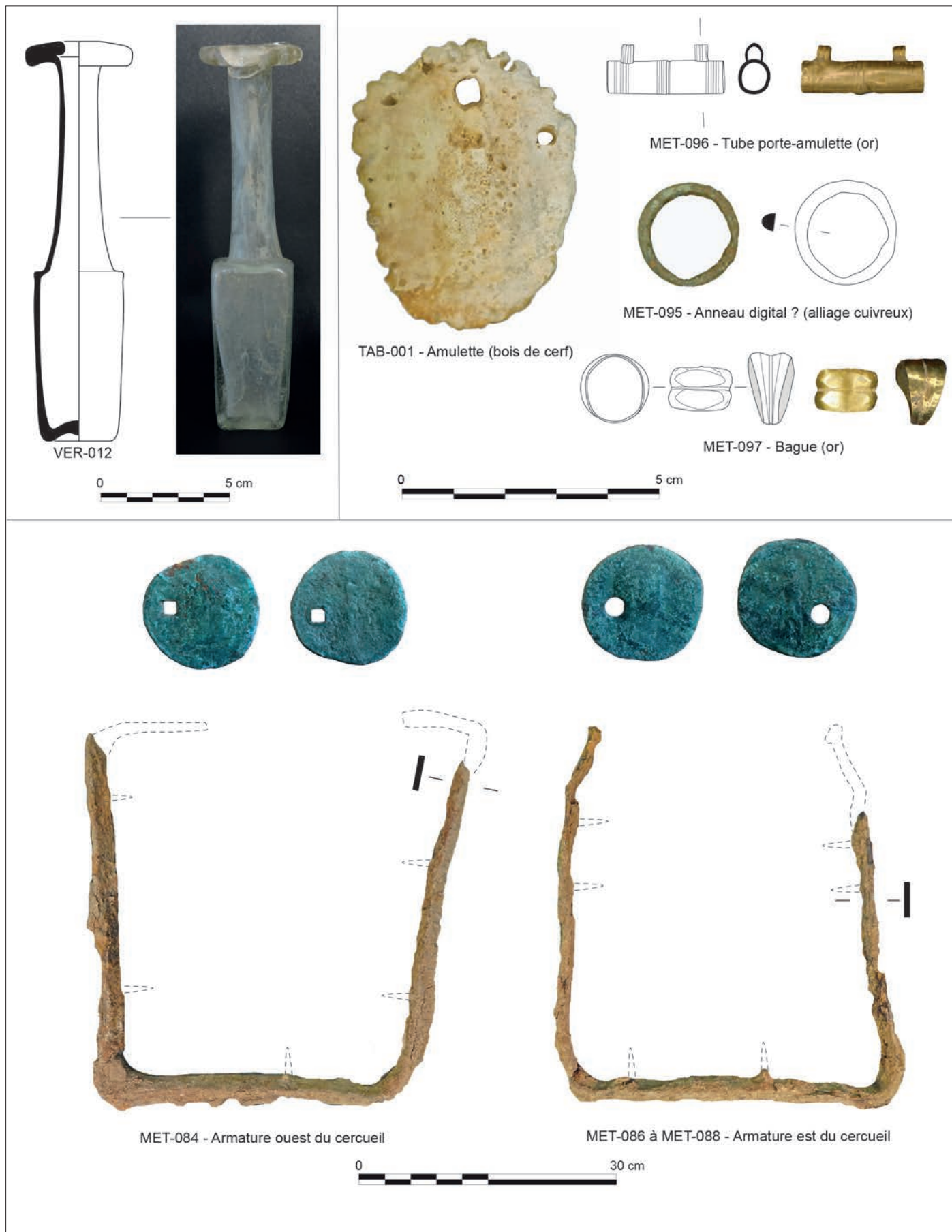


Fig. 19 – Le mobilier du dépôt funéraire de la sépulture 225 (DAO : M. Demarest, L. Robin ; clichés : M. Demarest, A. Le Martret, L. Robin, Éveha).

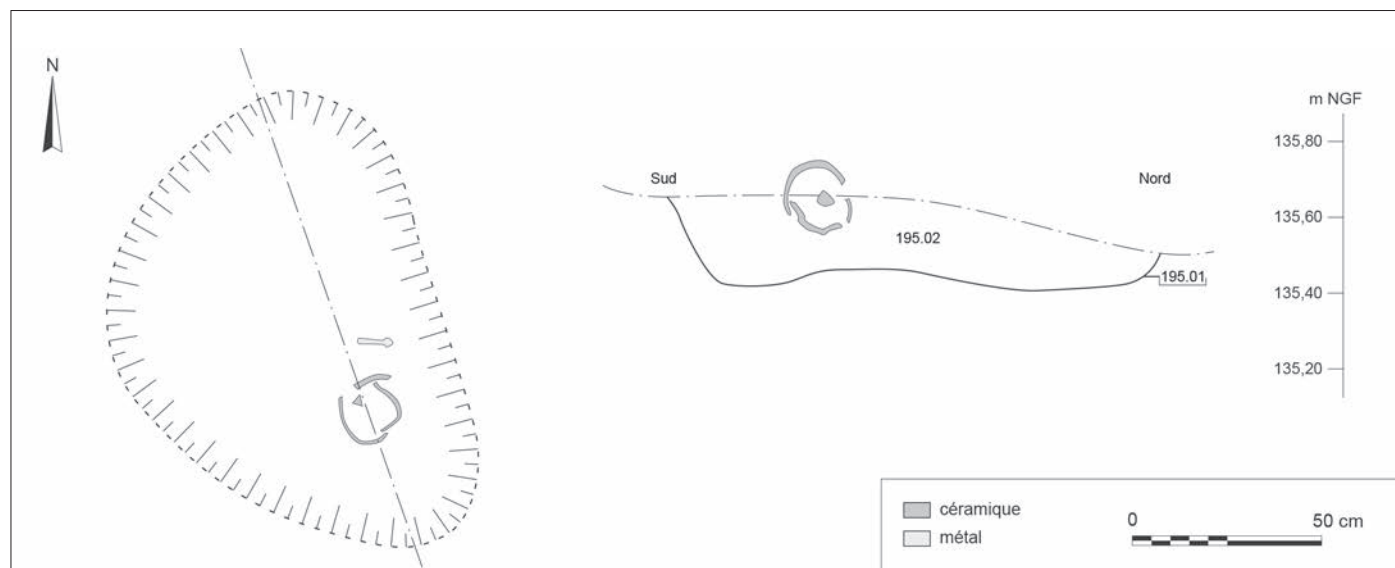


Fig. 20 – Plan et coupe de la fosse 195 (DAO : L. Fénéon).

Les éléments placés avec le sujet immature dans la sépulture 225, par leur quantité et leur qualité, témoignent d'un niveau de vie élevé. Certains d'entre eux, comme la bouteille en verre ou les monnaies perforées, sont des dépôts courants dans les sépultures antiques ; il en est de même pour l'anneau digital en alliage cuivreux, élément de parure assez fréquent. L'amulette en bois de cerf est quant à elle plus rare, mais bien connue. La présence d'objets en or, à savoir une bague et un porte-amulette, confère quant à elle un caractère relativement exceptionnel à ce dépôt.

LES VESTIGES ASSOCIÉS

À côté des sépultures, d'autres vestiges ont pu être rattachés au fonctionnement de l'enclos funéraire, sans qu'aucune trace de bûcher et/ou d'aire de crémation n'ait pu toutefois être identifiée à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci.

LA FOSSE 195 : UN DÉPÔT RITUEL ?

En premier lieu, la fosse 195, située dans la partie nord-est de l'enclos, est un creusement ovale aux parois obliques et au fond en cuvette, qui semble se développer sur 1,28 m de long, sur 0,86 m de large et 0,24 m de profondeur¹⁶. Elle a été comblée par un limon argileux brun-gris compact et hétérogène, avec quelques nodules et cailloux calcaires, de rares inclusions de nodules de charbon et de terre rubéfiée (Us 195.02 ; fig. 20). En son sein, un fond de pot en céramique commune sombre sableuse des II^e-III^e s. apr. J.-C. a été mis au jour (NR : 31 ; poids : 386 g). Au fond de celui-ci, un clou de menuiserie de type Berthon A a été découvert, alors que cinq autres ont été livrés par le remplissage de la fosse. Une monnaie percée a également été recueillie : il s'agit d'un as

d'Hadrien des années 125-128 apr. J.-C., représentant au droit un buste lauré à droite et *Salus* debout à gauche tenant un sceptre et nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel à l'aide d'une patère, au revers (type RIC 678 : RIC II). Enfin, quelques fragments de faune calcinée (NR : 4 ; poids : 0,90 g), qui n'ont pas pu être identifiés, ont été récoltés. En dehors de ceux-ci, le mobilier ne porte pas de trace de passage au feu.

L'emplacement et le contenu à caractère funéraire de cette fosse ont conduit à questionner sa fonction : serait-ce une sépulture de laquelle auraient disparu les restes humains ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt un dépôt rituel disposé à côté d'une sépulture importante ? Sa proximité avec la sépulture 34, à moins de 1 m de son abri-marquage, pourrait bien suggérer leur association. La fosse 195 serait ainsi le témoin d'un second dépôt accompagnant le défunt.

Aurait-il été effectué de manière simultanée avec l'installation de la sépulture ou lors d'un geste funéraire ultérieur ? Un petit nombre de fosses analogues a été découvert dans des nécropoles du nord et de l'est de la France, mais leur association effective avec une sépulture est plus rarement démontrée. Ces fosses peuvent abriter un ou plusieurs vases – souvent entiers et sans trace de passage au feu –, des monnaies, des restes osseux fauniques brûlés ou des objets métalliques, comme c'est le cas ici. Ils font notamment référence aux dépôts alimentaires, ou sont liés à la pratique du dépôt monétaire. Exempts de trace de passage sur le bûcher funéraire (hormis, potentiellement, la faune), ils sont interprétés comme « des dépôts secondaires, semblables à ceux déposés dans les sépultures, mais pour lesquels a été aménagée une fosse distincte de celle de la tombe. La raison de cette séparation reste pour l'instant inconnue, mais une des hypothèses possibles consisterait à y voir deux étapes différentes : le dépôt annexe à la tombe interviendrait dans un second temps, ce qui expliquerait qu'il n'a pas été déposé dans la tombe déjà scellée, mais à côté de celle-ci. Cela peut avoir lieu dans le cadre des funérailles ou lors de commémorations en l'honneur des morts, dans le cadre d'un culte des ancêtres » (Ancel 2012, p. 87). Il est effectivement ici impossible d'en déterminer le moment.

16. Les dimensions disproportionnées de cette fosse par rapport à la taille du contenant céramique ont pu en partie être surestimées en raison de la difficulté de lecture de l'encaissant.

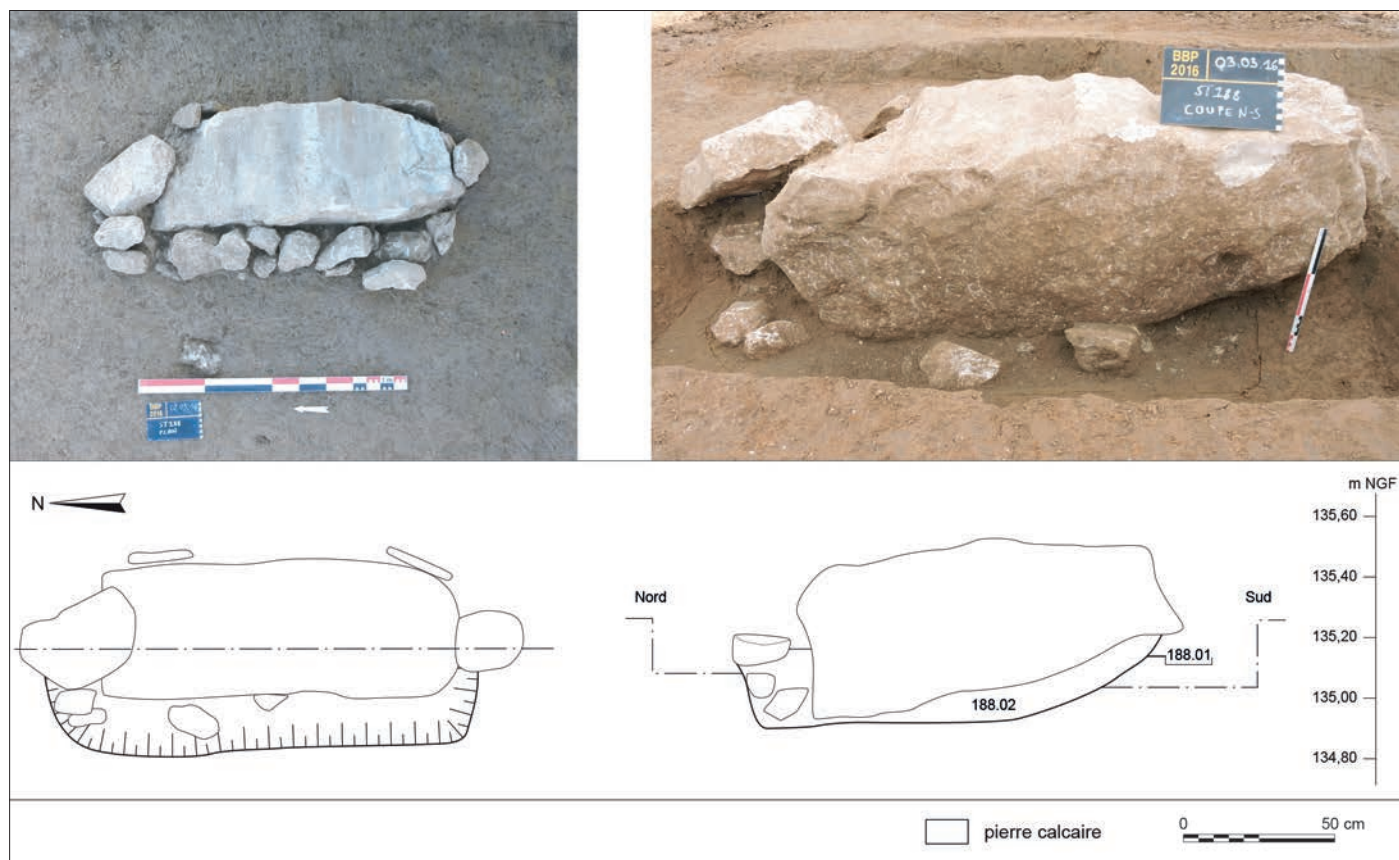


Fig. 21 – Fosse 188 : vues et relevés en plan et en coupe en cours de fouille (DAO : L. Fénéon ; clichés : X. Bernardeau).

LA FOSSE 188 : UN DÉPÔT MÉMORIEL ?

La fosse 188 est un autre creusement de fonction énigmatique. Il s'agit de la seule structure installée dans la partie orientale de l'enclos, à la moitié de sa longueur.

Cette fosse oblongue aux parois obliques et au fond plat possède une longueur de 1,40 m, une largeur de 0,67 m et une profondeur de 0,60 m. Sa caractéristique réside dans l'installation d'un bloc de calcaire de très grande taille en son sein (fig. 21). Celui-ci, mesurant 1,20 m de long pour 0,45 m de large et 0,50 m de hauteur, a été mis en place et calé par des pierres de plus petite taille de façon à ce que sa face supérieure soit quasiment à l'horizontale. Pourtant, ce bloc n'a pas été taillé. En effet, selon Jean-Pierre Gély¹⁷, d'après une expertise sur photographies « le bloc, probablement en calcaire lacustre blanc, massif et froid, ne semble pas avoir été travaillé. La surface supérieure et un des petits côtés du bloc correspondent à une surface karstique ancienne. L'autre petit côté correspond partiellement à une surface d'usure karstique. Les deux grands côtés pourraient correspondre à des surfaces de diaclases abîmées. Ce bloc a été transporté depuis une pente contenant des blocs naturels glissés ou bien sorti d'une carrière suite au décapage de la découverte » (fig. 22).

Le comblement de la fosse, composé d'un limon argileux brun-gris à jaune avec de rares petits morceaux de charbon, de nombreux nodules de calcaire et de fragments de mortier beige

et rose (Us 188.02), n'a quant à lui pas livré de mobilier particulier, hormis quelques fragments de terre cuite architecturale (2 *tegulae*, 1 *imbrex*, 3 indéterminés ; poids total : 700 g).

L'usage de cette fosse, antique d'après les inclusions dans son comblement, tout comme de ce bloc, massif mais non-travaillé et dont le niveau d'apparition correspond à la dernière assise de fondation des murs de l'enclos (135,55 m NGF), demeure inexpliqué.

Il pourrait s'agir d'une stèle ou plutôt d'une ébauche de stèle, mais si certains marqueurs visuels de sépulture peuvent être très simples, celui-ci serait résolument brut, et aurait été soigneusement enseveli avant sa mise en forme et son usage, pour des raisons inconnues. Il pourrait également remplir la fonction de base, de fondation, pour un élément hors-sol aujourd'hui disparu. Une dernière hypothèse pourrait être émise, avec d'importantes réserves toutefois, celle d'une pierre levée du Néolithique – rappelons ici la proximité d'une occupation du Néolithique moyen. Elle aurait été abattue et enfouie soigneusement, peut-être symboliquement, soit à son emplacement originel soit volontairement à l'intérieur de l'enclos, au moment de la mise en place de l'aire funéraire¹⁸.

18. Du mobilier néolithique est fréquemment retrouvé au sein de dépôts dans des sanctuaires antiques, notamment à Bennecourt (Yvelines) (Bourgeois dir. 1999). Par ailleurs, des orthostates ont été abattues et réutilisées, mais vraisemblablement au cours de La Tène, à Champagne-sur-Oise (Oise) (Legriél 2011, Legriél *et al.* 2014).

17. LaMOP-UMR 8589, CNRS-université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CTHS.



Fig. 22 – Fosse 188 : vue oblique en fin de fouille (cliché : A. Laurey).

LA FOSSE 88

Enfin, dans la partie sud-ouest de l'enclos, la fosse 88 se présente sous une forme quadrangulaire aux parois évasées et au fond en cuvette irrégulière. D'une longueur de 1,50 m, d'une largeur de 1,42 m et d'une profondeur de 0,12 m, elle a été comblée par un limon argileux gris comprenant quelques nodules de charbon.

Quatre esquilles d'os humains brûlés (poids : 3,40 g) ont été retrouvées dans ce comblement unique : elles ont subi une crémation poussée comme en témoigne leur couleur blanche homogène, mais leur fragmentation est élevée et limite toute tentative d'identification, à l'exception d'un éclat de diaphyse indéterminé et d'un fragment d'os court. Un clou de menuiserie (type Berthon A) et un tessou de céramique commune claire brûlé y ont également été découverts.

Seules la localisation de la fosse dans l'aire interne du monument et les quelques esquilles d'os humains brûlés évoquent un potentiel caractère funéraire, sans pouvoir le lui attribuer avec certitude. Si elle semble avoir été utilisée de façon contemporaine à l'enclos, une fonction sépulcrale demeure malaisée en l'absence d'indices directs et/ou indirects d'architecture funéraire ou de geste lié aux rites funéraires.

UN MONUMENT FUNÉRAIRE TÉMOIGNANT DE LA FONDATION D'UNE LIGNÉE FAMILIALE ?

L'ensemble funéraire de Boinville-en-Mantois se compose ainsi d'une première sépulture – un dépôt de résidus de crémation agrémenté d'un conduit à libation –, possiblement isolée et mise en place entre la seconde moitié du 1^{er} s. et la première moitié du 2^e s. apr. J.-C. Quelques décennies plus tard, entre les années 150 et 250, un véritable monument funéraire est implanté à quelques mètres de cette tombe, sur un fossé préexistant. Il s'agit d'un enclos carré maçonné, avec une ouverture supposée sur le pan ouest, et au centre duquel prend place un édifice turriforme, probablement une pile, orienté ouest-est.

Au total, un minimum de six individus ont été ensevelis dans cinq sépultures à l'intérieur ou à proximité du monument funéraire : deux sujets adultes (St 105 et St 242), un sujet adulte et un sujet immature (St 34), un sujet immature (St 225) et un sujet décédé en période périnatale (St 33). La mauvaise conservation osseuse liée à des phénomènes taphonomiques naturels ou aux traitements funéraires réservés aux défunts adultes n'a pas permis de faire de proposition quant à l'âge, au sexe ou à l'état sanitaire de cette population. La représentation de différentes classes d'âges anthropologiques (adulte, jeune enfant, sujet périnatal), corrélée au faible nombre de sépultures, à leur regroupement sans recoupement et au court intervalle chronologique présidant à leur mise en place permettent en revanche de proposer leur appartenance à un même groupe social, sinon familial.

Les pratiques funéraires dont ont fait l'objet ces individus sont pour partie fréquentes dans le nord de la Gaule au Haut-Empire : la pratique de la crémation s'applique aux adultes et celle de l'inhumation aux enfants, et l'inhumation des tout-petits de moins d'un an est majoritaire bien que non exclusive. La tombe 34 de Boinville-en-Mantois illustre d'ailleurs ce schéma avec la présence parmi les restes humains crématisés des os d'un enfant de moins d'un an associés à ceux d'un adulte, tandis que le bébé de la tombe 33 est inhumé dans un vase. L'observation des dépôts de céramiques, bien que peu abondants et assez mal conservés, permet d'envisager certains gestes funéraires de cette petite communauté carnute, par ailleurs attestés sur les nécropoles régionales (Souppes-sur-Loing, Chantambre, Marolles-sur-Seine, Dourdan ou Cormeilles-en-Parisis) dans le choix de la quantité, la qualité, l'approvisionnement ou les traitements des vases : choix de vases de formes fermées pour servir d'écrin aux restes des défunts (en particulier le pot), de vases de production locale directement issus du vaisselier domestique (pot à cuire), faible présence voire absence de vases destinés à contenir des dépôts alimentaires (nourriture solide et/ou liquide), possible aménagement (découpe) de certains vases (St 33 et St 242), etc.

D'autres pratiques ne présentent pas ou peu d'occurrences dans la cité des Carnutes ou dans la province de Lyonnaise. Il est ainsi question ici d'un enchytrisme et d'un siège métallique pliable déposés au sein d'un monument funéraire, de l'utilisation d'un double contenant en terre cuite architecturale et bois pour une inhumation d'un individu immature, ou bien de l'installation d'un dispositif à libation en lien avec un dépôt secondaire de crémation, voire encore le signalement et la protection d'une tombe grâce à une architecture hors-sol de type couverture plantée sur poteaux, de la mise en place d'une fosse à dépôts secondaires et, dans une moindre mesure, de celle d'une fosse abritant un bloc calcaire monolithique brut et du dépôt d'objets en or (bague, étui à amulette).

Par ailleurs, un ordonnancement dans l'agencement des sépultures peut être noté : au nord comme au sud du bâtiment central, deux tombes, celle d'un sujet adulte et d'un sujet immature, ont été mises en place. Les sépultures septentrionales sont mieux pourvues en matière de mobilier d'accompagnement et d'aménagement architectural. Quant à la structure funéraire située à l'extérieur du monument, si le mobilier accompagnant les restes humains n'est parvenu qu'en faible quantité jusqu'à nous, l'installation d'un conduit à libation marque une nouvelle fois un certain investissement, au moins symbolique.

Cette structuration et cet investissement différentiel interrogent ainsi sur les caractéristiques des individus mis en terre au sein de ce monument funéraire.

La réalisation d'un tel projet, ne serait-ce que pour la phase architecturale, a mobilisé des ressources, non seulement financières, mais aussi matérielles et humaines. Elles pourraient avoir été fournies par la possession et les revenus d'un vaste établissement rural dont une partie des installations aurait été cernée dans la zone nord, et dont le reste pourrait se développer au nord - nord-est de l'emprise.

Le commanditaire du monument funéraire de Boinville-en-Mantois pourrait donc être un propriétaire terrien prospère de la cité des Carnutes, ce que confirme le riche mobilier d'accompagnement déposé dans certaines sépultures. Le siège pliant en métal pourrait également être le témoin d'un pouvoir particulier, qui s'ajouterait à un statut social déjà élevé. Comme à Iwuy, au Val de Calvigny (Nord), la proximité d'une agglomération secondaire à Arnouville-lès-Mantes (sans compter celles d'Épône et de Septeuil) et de nombreux établissements agricoles pourrait nous orienter vers une magistrature civile. Il n'est toutefois pas possible d'assurer cette hypothèse, d'autant que le sexe de l'individu avec lequel le siège a été déposé n'est pas connu. Les exemplaires de l'étui à amulette et du siège métallique pliant possédant des parallèles dans des régions assez éloignées, pourrait-on en déduire des échanges commerciaux avec d'autres provinces de l'Empire ?

Ce personnage de l'élite locale a commandité la construction d'un monument funéraire pour lui et probablement sa famille, pour signaler ces tombes, perpétuer sa mémoire et manifester sa richesse, peut-être aussi son pouvoir. Mais a-t-il lui-même été mis en terre dans ce monument ? Il pourrait avoir été inhumé au sein du bâti central, mais il est impossible de le déterminer en raison

de la disparition complète de l'élévation. Si sa sépulture était dans l'aire interne de l'enclos, il s'agirait sans doute de la sépulture 34, à en juger par la richesse de son mobilier et son architecture. Mais une nouvelle fois l'ignorance du sexe du sujet adulte ne permet pas d'étayer cette hypothèse, même en considérant comme accidentelle la présence des restes d'un sujet immature.

*
* *

Le monument de Boinville-en-Mantois, marquant tout à la fois un espace funéraire privé et un statut social, constitue un témoignage unique et ostentatoire pour le domaine funéraire dans le nord de la cité des Carnutes.

Par son architecture tout d'abord : s'il s'agit bien d'un enclos funéraire à pile, il serait en effet l'exemple le plus septentrional découvert en l'état actuel des recherches de cette tradition inspirée des monuments funéraires de la péninsule Italique.

Par les pratiques funéraires mises en évidence et réunies en un même lieu : enchytrisme, libation, sépulture à double contenant, fosse à dépôts secondaires.

Enfin, par le mobilier qui y a été découvert : des objets en or (bague et pendentif porte-amulette) et un siège pliant métallique, l'un des symboles de la romanité.

Pourtant, cette singularité pourrait bien ne pas être si exceptionnelle. La mise en œuvre de nouvelles opérations préventives pourrait en effet révéler d'autres cas semblables dans ce secteur très densément occupé au Haut-Empire. De petits bâtiments carrés ont été repérés en prospection aérienne dans la *pars rustica* des *villae* de la Mare Robin à Arnouville-lès-Mantes et de la Pièce du Fient à Richebourg (Yvelines) : tour-porche, temple à plan centré ou mausolée (Barat 2007, p. 95 et 303) ?

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AFAV	Association française pour l'archéologie du verre.
AIBL	Académie des inscriptions et belles-lettres.
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
FERACF	Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France.
Inrap	Institut national de recherches archéologiques préventives.
MAM	Monographies d'archéologie méditerranéenne.
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
RFO	Rapport final d'opération.
SFECAG	Société française d'étude de la céramique antique en Gaule.
SRA	Service régional de l'archéologie.

SOURCES NUMISMATIQUES

The Roman Imperial Coinage (RIC)

- RIC II, Mattingly H., Sydenham E. A., *The Roman Imperial Coinage*, vol. II, *Vespasian to Hadrian*, Londres, Spink & Son, 1926, 568 p., 16 pl.
- RIC III, Mattingly H., Sydenham E. A., *The Roman Imperial Coinage*, vol. III, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, Spink & Son, 1930, 514 p., 16 pl.

RÉFÉRENCES

- Adam J.-P. 1989** : *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Paris, Picard (coll. Grands manuels Picard), 367 p. (1^{re} éd. 1984).
- Alonso É. 2006** : Les médaillons en bois de cerf de l'est et du centre-est de la Gaule romaine : étude d'après l'ensemble d'Alésia, *Revue archéologique de l'Est*, 55, p. 197-223.
- Ancel M.-J. 2012** : Nécropole et habitat rural chez les Médiomatriques : la Haie aux Angles à Mécleuves (I^{er}-III^e s. apr. J.-C.), in Collectif 2012, p. 69-114.
- Arveiller-Dulong V. 2006** : Les bouteilles Mercure, in Foy D., Nenna M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques*, 1 – La France, Aix-en-Provence, Lyon, AFAV, p. 125-132.
- Bailliot M. 2004** : L'étui-amulette en or de Bouray-sur-Juine, in Naudet F., *L'Essonne*, Paris, AIBL (coll. CAG, 91), p. 82-83.
- Baills-Talbi N., Blanchard P. 2006** : Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du 1^{er} âge du Fer au haut Moyen Âge, découvertes hors des contextes funéraires traditionnels sur les territoires carnute, turon et biturige cube : inventaire, synthèse et interprétations, in *Ensembles funéraires gallo-romains de la Région Centre – 1*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la RACF, 29), p. 157-205.
- Baills N. 2016** : Les sépultures d'enfants en bas âge dans les territoires des Gaules à l'époque romaine, in Portat É., Detante M., Buquet-Marcon C., Guillon M. (dir.) 2016, p. 161-177.
- Barat Y. 2007** : *Les Yvelines*, Paris, AIBL (coll. CAG, 78), 430 p.
- Barat Y., Raux S. 1994** : Brève synthèse des productions franciliennes du I^{er} au III^e s., in Tuffreau-Libre M., Jacques A. (dir.), *La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : faciès régionaux et courants commerciaux, Actes de la table ronde d'Arras (12-14 octobre 1993)*, Berck-sur-Mer, CRADC, (coll. Nord-Ouest Archéologie, 6), p. 229-252.
- Barthélémy-Sylvand C., Chambon M.-P., Couvin F. 2005** : Les amphores ligériennes en région Centre (Carnute, Turon, Biturige), de la période augustéenne à la fin du Haut-Empire, *SFECAG, Actes du congrès de Blois, 5-8 mai 2005*, Marseille, SFECAG, p. 159-176.
- Bayard D. 1993** : Sépultures et villae en Picardie au Haut-Empire : quelques données récentes, in Ferdière A. (dir.), *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992)*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la RACF, 6), p. 69-80.
- Bayard D., Lemaire P. 2014** : Les vestiges de l'Antiquité sur les grands tracés linéaires en Picardie, in Bayard D., Buchez N., Depaep P. (dir.), *Quinze ans d'archéologie préventive sur les grands tracés linéaires en Picardie, seconde partie*, Amiens, Revue archéologique de Picardie (coll. *Revue archéologique de Picardie*, 3-4), p. 7-232.
- Bel V., Fabre V. 2001** : Sépultures de nouveau-nés et nourrissons d'époque romaine trouvées à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), *Revue d'Auvergne*, 554-555, 114, p. 216-255.
- Bel V. (dir.) 2008** : *Tombes et espaces funéraires de la fin de l'Âge du Fer et du début de l'époque romaine à Nîmes (Gard)*, Lattes, Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon (coll. MAM, 24), 519 p.
- Berthon A. A. 2009** : Les clous en fer de la nécropole des Dunes de Poitiers (Vienne, F) : contenants et pratiques rituelles en contexte funéraire antique, *Bulletin Instrumentum*, 29, p. 13-15.
- Blaizot F. (dir.) 2009a** : Dossier : Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité, *Gallia*, 66-1, 387 p.
- Blaizot F. 2009b** : Rites et pratiques funéraires à *Lugdunum* du I^{er} au IV^e siècle, in Goudineau C. (dir.) 2009, p. 155-156.
- Blondeau R. (dir.) 2015** : *Courcelles-lès-Lens (62), « Éco-quartier de la Marlière, tranche 6 »*, RFO de fouille archéologique préventive, Éveha, Limoges, SRA Nord-Pas-de-Calais, 3 vol., 693 p.
- Bourgeois L. (dir.) 1999** : *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines), du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme (coll. Document d'archéologie française, 77), 220 p.
- Brulet R., Vilvorder F., Delage R. 2010** : *La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, Brepols, 462 p.
- Castorio J.-N., Maligorne Y. (dir.) 2016** : *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule, Actes du séminaire du programme RurLand, Paris, Institut national d'histoire de l'art, 18 avril 2015*, Bordeaux, Ausonius (coll. Scripta Antiqua, 90), 156 p.
- Clauss-Balty P. (dir.) 2016** : *Les piles funéraires gallo-romaines du Sud-Ouest de la France*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour (coll. ARCHAIA III), 236 p.
- Collectif 2012** : Dossier : Nécropoles et sociétés, Cinq ensembles funéraires des provinces de Gaule (I^{er}-V^e s. apr. J.-C.), *Gallia*, 69-1, 346 p.
- Coulthard N., Paez-Rezende L. (dir.) 2014** : L'Antiquité en Basse-Normandie, Projet collectif de recherche 2014, 4^e année, Caen, Groupe Antiquité, Atelier 6 : Culturel et funéraire, p. 382-488.
- Denat P., Fourré A., Pissot V., Linger-Riquier S., Simon J. 2014** : Des catégories emblématiques du Bassin parisien : NPR, RPR, PSG. Définitions et révisions typochronologiques, in Rivet L., Saulnier S. (dir.), *SFECAG, Actes du congrès de Chartres, 29 mai-1^{er} juin 2014*, Marseille, SFECAG, p. 63-98.
- Depierre G. 2010** : *Des incinérations du passé aux crémations en milieu à haute technologie. Approches méthodologiques et réalités archéologiques*, Thèse de doctorat, université de Bourgogne, 567 p.
- Desfossés Y., Jacques A., Prilaux G. 2003** : Arras « ZAC Actiparc », Direction Régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, Publications du SRA du Nord-Pas-de-Calais (coll. Archéologie en Nord-Pas-de-Calais, 5), 2003 [URL : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Ressources-documentaires/Les-publications-du-Nord-Pas-de-Calais-du-Service-regional-de-l-archeologie-SRA>, consulté le 24/06/2018].
- Duday H., Laubenheimer F., Tillier A.-M. 1995** : *Sallèles d'Aude : nouveau-nés et nourrissons gallo-romains*, Paris, Les Belles Lettres, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 563 ; Centre de recherches d'Histoire ancienne, 144 ; Série Amphores, 3), 146 p.
- Duday H., Janin T., Depierre G. 2000** : Validation des paramètres de quantification, protocole et stratégies dans l'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération : l'exemple des nécropoles protohistoriques du Midi de la France, in

- Dedet B., Gruat P., Marchand G., Py M., Schwaller M. (dir.), *Archéologie de la mort : archéologie de la tombe au premier âge du Fer, Actes du XXI^e colloque international de l'AFEAF, Conques, Montrozier, 8-11 mai 1997*, Lattes, Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental (coll. MAM, 5), p. 7-30.
- Dureuil J.-F., Béal J.-C. 1996** : *La tabletterie gallo-romaine et médiévale*, Paris, Paris-musées (coll. Catalogue d'art et d'histoire du musée Carnavalet, 11), 123 p.
- Ferber E. (dir.) 2018** : *Épagny Metz-Tessy « Au Pré de la tour – 30 Chemin de la Tour » (74)*, RFO de fouille archéologique préventive, Inrap Auvergne-Rhône-Alpes, Bron, SRA Auvergne-Rhône-Alpes, 1 vol., 419 p.
- Flotté P., Schnitzler B. (dir.) 2017** : *Vivre à Koenigshoffen à l'époque romaine*, Catalogue d'exposition, Strasbourg, musées de la ville de Strasbourg, 272 p.
- Fourré A., Morisse V. 2014** : La pratique de l'enchytrismos en territoires carnute et sénon, *SFECAG, Actes du congrès de Chartres, 29 mai-1^{er} juin 2014*, Marseille, SFECAG, p. 349-356.
- Foy D., Nenna M.-D. 2006** : Les *unguentaria*, in Foy D., Nenna M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques, 1- La France*, Aix-en-Provence, Lyon, AFAV, p. 133-148.
- Girard L. 1997** : Les sujets immatures du cimetière gallo-romain de Chantambre (Essonne) : pratiques funéraires, in Buchet L., *L'Enfant, son corps, son histoire, Actes des 7^e journées anthropologiques de Valbonne, juin 1994*, Sophia Antipolis, Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques, p. 211-225.
- Girard L. 2006** : *Chantambre : cimetière gallo-romain à Buno-Bonnevaux (91)*, RFO de fouille archéologique préventive, Afan/Inrap, Orléans, SRA Centre, vol. 1, 270 p.
- Goudineau C. (dir.) 2009** : *Rites funéraires à Lugdunum*, Catalogue d'exposition du musée gallo-romain de Lyon-Fournière, Paris, Errance, 255 p.
- Gouiric S., Pradeau-Moisson F. 1991** : *Fouille de sauvetage d'une nécropole gallo-romaine*, Catalogue d'exposition, Dourdan, 27 p.
- Guillier G. (dir.) 2013** : *Le sanctuaire gaulois et gallo-romain du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe)*, RFO de fouille archéologique préventive, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA Pays-de-la-Loire, 2 vol., 827 p.
- Guiraud H. 1989** : Bagues et anneaux à l'époque romaine en Gaule, *Gallia*, 46, p. 173-211.
- Hatt J.-J. 1951** : *La tombe gallo-romaine*, Paris, Presses universitaires de France, 329 p.
- Hincker V., Marie G., Niel C., Piolot A., Alduc-Le Bagousse A., Brunet V., Bocquet-Liénard A. 2012** : Une nécropole aristocratique rurale des II^e-III^e s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses, in Collectif 2012, p. 115-166.
- Huvelle G. (dir.) 2013** : *Iwuy « Val de Calvigny » (59)*, RFO de fouille archéologique préventive, CADDAP, Douai, SRA Nord-Pas-de-Calais, 392 p.
- Jobelot N., Vermeersch D. 1993** : La céramique noire à pâte rougeâtre : première approche, *Cahiers de la Rotonde*, 14, p. 29-58.
- Krogman W. M., Isçan M. Y. 1986** : *The Human Skeleton in Forensic Medicine*, Springfield, Charles C. Thomas, 551 p. (2^e éd.).
- Legriél J. 2011** : Champagne-sur-Oise (Val-d'Oise) « Les Basses Coutures » : occupations néolithiques et laténiennes sur la basse terrasse de l'Oise, in *Actes des Journées Archéologiques d'Île-de-France, 2004-2005-2009-2010-2011 (Paris, Saint-Denis, Créteil) : actualité archéologique régionale*, Paris, SRA Île-de-France, vol. 2, p. 337-342.
- Legriél J., Michel L., Roncin O. 2014** : Occupations néolithiques en basse terrasse de l'Oise à Champagne-sur-Oise (Val-d'Oise), in *InterNéo 10, Journée d'information du 22 novembre 2014*, Paris, Paris, Association pour les Études interrégionales sur le Néolithique/Société préhistorique française, 186 p.
- Lemaître S., Desbat A., Maza G. 1998** : Les amphores du site du « sanctuaire de Cybèle » à Lyon (Rhône), *SFECAG, Actes du congrès d'Istres, 21-24 mai 1998*, Marseille, SFECAG, p. 51-59.
- Lemaître S. 2003** : Les amphores en contexte funéraire : modèle de réutilisation, in Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N. (dir.), *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages, Actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et histoire romaine, 10), p. 243-257.
- Mac Kinley J. I. 1993** : Bone fragment size and weights of bone from modern british cremations and the implications for the interpretation of archaeological cremations, *International Journal of Osteoarchaeology*, 3, p. 283-287.
- Marot E. 2008** : La pile gallo-romaine de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire) : réexamen du dossier à la lumière des récentes découvertes, *RACF*, 47, p. 2-44 [URL : <http://journals.openedition.org/racf/1174>, consulté le 24/06/2018].
- Marty P., Benquet L. 2016** : La céramique en contexte funéraire dans le toulousain, entre ville et campagne, durant l'Antiquité. De l'objet aux rites, *SFECAG, Actes du congrès d'Autun, 5-8 mai 2016*, Marseille, SFECAG, p. 97-132.
- Mauduit C. 2017** : Étude de la céramique antique de la nécropole de Souppes-sur-Loing « Le Boulay » (77), in André G., Laurey A., Payne N. (dir.), *Souppes-sur-Loing (77), Le Boulay*, RFO de fouille archéologique préventive, Éveha, Limoges, SRA Île-de-France, 2 vol, 958 p.
- Michalaki-Kollia M. 2010** : Un ensemble exceptionnel d'enchytrismes de nouveau-nés, de fœtus et de nourrissons découvert dans l'île d'Astypalée, en Grèce : Cimetière de bébés ou sanctuaire ? (Première approche), in Guimier-Sorbets A.-M., Morizot Y. (dir.), *L'enfant et la mort dans l'Antiquité I. Nouvelles recherches dans les nécropoles grecques. Le signalement des tombes d'enfants, Actes de la Table ronde internationale organisée à Athènes, École française d'Athènes, 29-30 mai 2008*, Paris, de Boccard (coll. Travaux de la MAE, 12), p. 161-205.
- Miks C. 2009** : Relikte eines frühmittelalterlichen Oberschichtgrabes ?, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, 56, Mayence, Römisch-Germanisches Zentralmuseums, p. 395-538.
- Moorrees C. F. A., Fanning E. A., Hunt E. E. 1963** : Formation and Resorption of Three Deciduous Teeth in Children, *American Journal of Physical Anthropology*, 21, p. 205-213.
- Moretti J.-C., Tardy D. (dir.) 2006** : *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Pradès, Lattes, 11-13 octobre 2001*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 522 p.
- Mráv Z. 2013** : Eiserne Klapstühle aus kaiserzeitlichen Bestattungen der einheimischen Elite in Pannonien. Zu den Beigaben der Bade- und Reinigungsgarnitur pannonischer Wagengräber, *Archaeologiai Értesítő*, 138, p. 105-144.
- Murail P. 1996** : *Biologie et pratiques funéraires des populations d'époque historique : une démarche méthodologique appliquée à la nécropole gallo-romaine de Chantambre (Essonne, France)*, Thèse de doctorat, université de Bordeaux-1, 264 p.
- Paez-Rezende L. (dir.) 2014** : *Origine et évolution d'un quartier de la ville antique, Portbail (Manche)*, RFO de fouille archéologique préventive, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA de Basse-Normandie, 2 vol., 401 p.
- Pimpaud N., Brunet V., Laurey A. (dir.) 2013** : *Corneilles-en-Parisis « ZAC Les Bois Rochefort » (Val-d'Oise)*, RFO de fouille archéologique préventive, Éveha, Limoges, SRA Île-de-France, 3 vol., 1466 p.

- Pinette M., Rebourg A. 1985** : *Autun-Augustodunum : capitale des Éduens*, Catalogue de l'exposition : Hôtel de ville, Autun, 16 mars-27 octobre 1985, Autun, musée Rolin, 40 p.
- Pissot V. 2010** : Faciès céramiques et limites administratives en Île-de-France au III^e siècle, *SFECAG, Actes du congrès de Chelles, 13-16 mai 2010*, Marseille, SFECAG, p. 265-287.
- Pladys C. 1985** : La nécropole gallo-romaine de Clos-Fontaine, *Bulletin du groupement archéologique de Seine-et-Marne*, 26, p. 21-25.
- Portat É., Simon J., Acheré V., avec la collab. de Fouriaux F., Lecomte B., Morisse V. 2016a** : Lorsque naître se conjugue avec mourir, Mourir avant la naissance à *Autricum* au Haut-Empire (Chartres, Eure-et-Loir). La pratique de l'enchytrisme sur le site de Reverdy, in Portat É., Detante M., Buquet-Marcon C., Guillon M. (dir.) 2016, p. 113-146.
- Portat É., Detante M., Buquet-Marcon C., Guillon M. (dir.) 2016b** : *Rencontre autour de la mort des tout-petits, Actes de la 2^e Rencontre du Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire, 3-4 décembre 2009, Saint-Germain-en-Laye*, Condé-sur-Noireau, Publications du Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire, 5, 342 p.
- Reboul J.-P. 2004** : *Le territoire entre Mauldre et Vaucoeurs (Yvelines) à l'époque antique : habitat dispersé ou réseau d'agglomérations ?*, Mémoire de maîtrise, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 348 p.
- Séguier J.-M. 2004** : Les amphores régionales dans l'espace sénon, *SFECAG, Actes du congrès de Vallauris, 20-23 mai 2004*, Marseille, SFECAG, p. 381-402.
- Séguier J.-M., Delage R. 2009** : Les assemblages de céramique du III^e siècle apr. J.-C. dans le secteur Seine-Yonne : datation, faciès et approvisionnements, *SFECAG, Actes du congrès de Colmar, 21-24 mai 2009*, Marseille, SFECAG, p. 501-562.
- Sellès H. 2001** : *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute. Catalogue typologique, Études sur Chartres n° 1*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la RACF, 16), 256 p.
- Sennequier G. 2013** : *La verrerie romaine en Haute-Normandie*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Monographies *Instrumentum*, 45), 374 p.
- Séverin C. 2012** : Hordain « ZAC La Fosse à Loup » (59), *BSR Nord-Pas-de-Calais*, 2013, p. 58-61.
- Simon J., Portat É., Acheré V., Morisse V. 2011** : Mourir autour de la naissance : la pratique de l'enchytrismos ou l'inhumation dans des réceptacles funéraires à Chartres (Eure-et-Loir) au Haut-Empire, *SFECAG, Actes du congrès d'Arles, 2-5 juin 2011*, Marseille, SFECAG, p. 547-558.
- Turland M., Cavalier C., Villalard P. 1977** : *Houdan*, Orléans, Bureau de recherches géologiques et minières (coll. Carte géologique de la France à 1/50 000).
- Ubelaker D. H. 1989** : The estimation of age at death from immature human bone, in Isçan M.Y. (dir.), *Age markers in the human skeleton*, Springfield, Charles C. Thomas, p. 55-70.
- Van Belle J.-L. 2001** : Signes gravés, signes écrits, signes reproduits, *SIGNO, Revista de Historia de la Cultura Escrita*, 8, p. 211-247.
- Vigot A.-S. (dir.) 2009** : « 15 rue Gabriel Péri » *Clermont-Ferrand (63)*, RFO de fouille archéologique préventive, Éveha, Limoges, SRA Limousin, vol. 1, 320 p.
- Wittman A. 2009** : Les vases-cercueils de bébés, in Goudineau C. (dir.) 2009, p. 179-180.